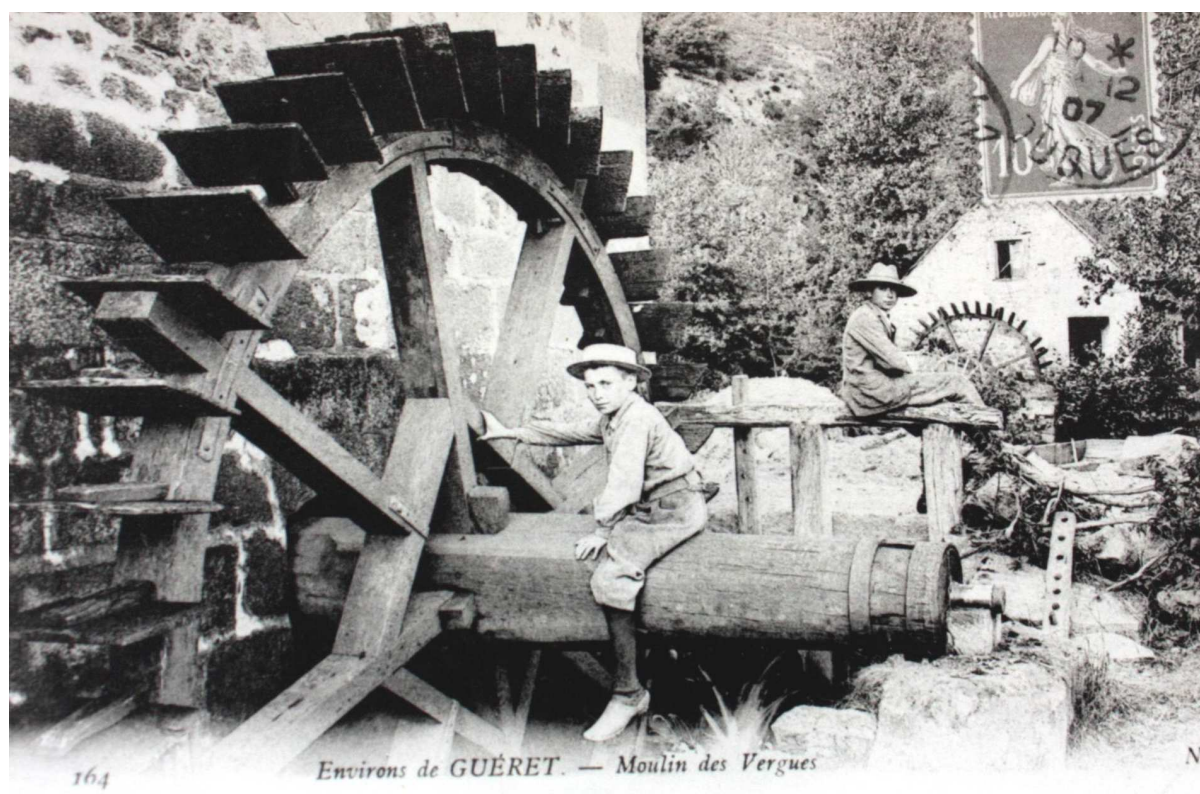


Molinologie creusoise

(ou comment effectuer une recherche sur les moulins
aux Archives départementales de la Creuse ?)



Guide de recherche

établi par Catherine MAHRANE

et publié sous la direction de Gabriel POISSON,
Directeur des Archives départementales de la Creuse.

Guéret, 2010

Sur la page de titre, figure une reproduction de carte postale issue de la collection Pasquier, représentant le moulin des Vergnes, aux environs de Guéret (cote 16Ph 163).

Introduction

Depuis quelques années, la salle de lecture des Archives départementales de la Creuse accueille de nombreux propriétaires de moulins soucieux de retracer l'histoire de leur propriété, dans la plupart des cas, pour répondre aux exigences de l'administration qui leur demande de fournir des pièces justificatives relatives à leur droit d'eau. Un travail de recensement des sources disponibles aux Archives départementales a été entrepris, afin de faciliter les recherches de ces personnes, mais également, de tous les chercheurs susceptibles d'être intéressés par l'histoire des moulins creusois.

L'objet de ce guide de recherche est de :

I - Présenter succinctement la réglementation applicable aux ouvrages hydrauliques que sont les moulins.

II - Définir quelques pistes de recherches possibles, avec une orientation vers les séries des Archives départementales correspondantes.

III - Présenter un état des sources détaillé, par série.

I - Etat de la réglementation

Nous ne prétendons pas reprendre de manière exhaustive la législation applicable dans le domaine des installations hydrauliques. Il s'agit juste d'essayer de définir ce que recouvre le terme « moulin », et de clarifier le cadre réglementaire qui s'y applique afin de donner un sens aux recherches menées au sein des archives.

Le droit d'eau

Un moulin est un ouvrage situé dans le lit d'un cours d'eau et qui a nécessité pour son installation d'importants travaux de détournement des eaux. Tout moulin intervient donc par son fonctionnement et sa situation, sur le régime d'un cours d'eau. C'est pourquoi il se distingue d'un simple bâtiment par **l'existence d'un droit pour exploiter la force motrice de l'eau** : ce droit est communément dénommé « droit d'eau ».

Il existe **deux catégories de droits** permettant d'utiliser la force motrice de l'eau :

- **les droits fondés en titre**
- **les droits fondés sur titre**

Les droits fondés en titre

▪ **Préambule : le statut juridique des cours d'eau**

La loi de 1898 définissait deux catégories de cours d'eau : les voies navigables et flottables d'une part, les voies non navigables et non flottables, d'autre part. Les premières appartenaient à l'État et étaient soumises à un régime de droit public, tandis que les autres relevaient du droit privé. L'utilisation des rivières ayant évolué, le critère de navigabilité a été abandonné dès 1964. On reprend alors le classement des rivières en opérant une distinction administrative entre les cours d'eau domaniaux et les cours d'eau non domaniaux, distinction reprise plus récemment dans « la loi sur l'eau » de janvier 1992.

Les cours d'eau domaniaux résultent d'un simple classement dans le domaine public de l'État. Leur entretien incombe à l'État sauf si celui-ci concède leur gestion aux collectivités territoriales. Dans ces cours d'eau, les berges et le lit de la rivière appartiennent à l'État, qui se réserve également le droit d'usage de l'eau.

Les cours d'eau non domaniaux regroupent l'ensemble des rivières et ruisseaux concernés par la catégorie « non flottables et non navigables » de l'ancienne réglementation. Ils sont régis par le droit privé. Sur ces cours d'eau, comme précédemment dans la loi de 1898, les berges et le lit de la rivière appartiennent aux propriétaires riverains, alors que l'eau fait toujours partie du domaine public.

▪ **Sur les cours d'eau domaniaux**

Sur ces cours d'eau, sont considérés comme fondés en titre les **ouvrages dont l'existence peut être établie avant l'Edit de Moulins du 15 février 1566**, consacré, entre autres, à l'inaliénabilité du Domaine de la Couronne. Or, les cours d'eau navigables et flottables faisaient partie du Domaine. Cette inaliénabilité implique dès lors la nécessité d'obtenir une autorisation établissant un droit pour installer une prise d'eau, un moulin, etc.

sur ces cours d'eau. Dans le même temps, l'Edit reconnaît les droits acquis antérieurement par les usiniers en les dispensant d'autorisation : ces droits deviennent ainsi « fondés en titre ».

▪ Sur les cours d'eau non domaniaux

Les droits fondés en titre **concernent les ouvrages dont l'existence est avérée avant le 4 août 1789**, c'est-à-dire avant l'abolition de la féodalité. Sous l'Ancien Régime, si les rivières navigables appartiennent au Roi, les rivières non navigables sont la propriété des seigneurs hauts justiciers. Ainsi, aucune construction ne peut se faire sur une rivière sans une autorisation seigneuriale. Celle-ci peut être octroyée sous certaines conditions, par exemple en échange d'une redevance par un bail à cens. Ainsi, les droits d'eau fondés en titre sont des droits hérités du régime féodal, qui ont perduré, malgré la Révolution et les nombreuses réformes de la législation française.

Sur les cours d'eau non domaniaux, sont également considérées comme fondées en titre les **usines ayant été comprises dans la vente d'un bien national** après 1789.

Les ouvrages fondés en titre sont couverts par un **droit d'eau perpétuel pour un usage particulier** et sont, par conséquent, **dispensés de toute procédure d'autorisation** (sauf en cas de modification de la consistance légale, cf. infra). Ils sont néanmoins **soumis à la police de l'eau** comme n'importe quel ouvrage autorisé.

Un droit fondé en titre est défini par son existence légale et sa consistance légale.

L'existence légale

Un droit d'eau fondé en titre doit être prouvé par un acte authentique (idéalement, le titulaire doit produire les titres authentiques en vertu desquels la prise d'eau a été créée.) Toutefois, **la jurisprudence considère que la seule preuve de l'existence de l'ouvrage avant 1566**, pour les cours d'eau domaniaux, **ou 1789**, pour les cours d'eaux non domaniaux, **suffit** pour que ces titres soient présumés établis.

Notons que **les usines fondées en titres sont également nommées usines « ayant une existence légale »**.

La consistance légale

La consistance légale est la **quantité d'eau que le moulin était autorisé à utiliser à l'origine** de ses droits. Un droit fondé en titre conserve donc la consistance légale qui était la sienne à l'origine, c'est-à-dire celle fixée par le titre d'origine.

Le droit fondé en titre est, par conséquent, lié à la prise d'eau et aux ouvrages permettant l'utilisation de la force motrice de l'eau, et non au bâtiment du moulin en tant que tel. Ainsi, si le propriétaire souhaite modifier son installation (barrage, vannage, etc.), il doit solliciter une autorisation car, dans ce cas, son droit d'eau n'est plus imprescriptible. De même, si les éléments d'origine qui permettaient l'utilisation de la force hydraulique (seuil, canal d'amenée, fosse à roue, etc.) ont disparu, le droit fondé en titre associé est perdu.

En résumé, **toute modification de la consistance légale implique une procédure d'autorisation auprès de l'administration : l'usine fondée en titre tombe alors sous le droit commun, et devient soumise à autorisation.** On dit qu'elle est « autorisée dans la limite de sa consistance légale ». La complexité réside alors dans le fait qu'un moulin peut être fondé en titre pour une certaine puissance, et soumis à autorisation pour une autre partie de sa puissance... Il existe ainsi une catégorie d'ouvrages « hybrides » : les **moulins fondés en titre règlementés**.

Les propriétaires d'un moulin fondé en titre doivent donc disposer de documents avérés. Il s'agit de **rechercher tout document permettant d'attester l'existence du moulin et de son droit d'eau associé avant la Révolution (ou avant 1566 selon les cas)**. Il est notamment intéressant de collecter le maximum d'informations concernant la puissance de l'époque, celle-ci étant opposable à l'administration.

Avertissement : le département de la Creuse ne comptant aucun cours d'eau domanial, la 1^{ère} piste de recherche (chapitre II), consacrée à la présentation des sources utilisables pour prouver l'antériorité d'un ouvrage aura comme repère chronologique 1789 et non 1566. Néanmoins, le chercheur trouvera des renvois aux séries anciennes qui pourront lui permettre de pousser plus en amont ses investigations.

Les droits fondés sur titre

Ces droits s'adressent aux ouvrages règlementés après 1789, et aux « fondés en titre » lorsque leur consistance légale a subi une modification entraînant une augmentation de la puissance motrice (cf. supra).

Le droit fondé sur titre résulte toujours d'une **autorisation délivrée par un document officiel**, et s'appuie sur l'**existence d'un règlement d'eau**. C'est pourquoi les usines fondées sur titre sont couramment qualifiées de « règlementées » ou « autorisées ».

Le règlement d'eau

Le règlement d'eau est l'**acte administratif** qui, selon les époques, revêt la forme d'une ordonnance royale, d'un décret présidentiel, d'un arrêté préfectoral, etc. et **qui autorise la réalisation d'un ouvrage sur un cours d'eau** sur la base de la consistance légale. C'est la pièce administrative essentielle pour un moulin dans la mesure où il en **définit les conditions de fonctionnement** : niveau d'eau légal de la retenue, dimensions des ouvrages (chaussée, déversoir...), devoirs de l'usinier (entretien du bief, maintenance des différents éléments...), servitudes éventuelles (droits de passage pour l'entretien par exemple), sont autant d'éléments figurant sur ce document.

Tout propriétaire doit être en possession de son règlement d'eau, et est tenu de faire fonctionner son moulin selon les conditions définies dans celui-ci. Dans le cas contraire, il risque d'être sanctionné par l'administration pour non respect de son règlement.

En résumé, on peut rencontrer trois configurations qui induisent chacune une recherche spécifique pour reconstituer « l'identité » administrative d'un ouvrage :

► **Le moulin fondé en titre**

Rechercher une preuve administrative avérée de son existence :

- avant 1566, si l'ouvrage est situé sur un cours d'eau domanial
- avant 1789, si l'ouvrage est situé sur un cours d'eau non domanial

► **Le moulin fondé en titre règlementé**

● Rechercher une preuve administrative avérée de son existence :

- avant 1566, si l'ouvrage est situé sur un cours d'eau domanial
- avant 1789, si l'ouvrage est situé sur un cours d'eau non domanial

● Rechercher le règlement d'eau, ainsi que tout acte administratif concernant l'ouvrage.

► **Le moulin règlementé**

Rechercher le règlement d'eau, ainsi que tout acte administratif concernant l'ouvrage.

Sources :

Le chapitre sur la réglementation a été rédigé à partir de documents consultables sur les sites internet cités ci-dessous :

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer : note d'information sur les droits fondés en titre [24/08/2010].

www.developpement-durable.gouv.fr/Les-droits-fondes-en-titre.html

Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Haute-Saône, *Note sur les droits et obligations des propriétaires ou ayants droit de moulin* [08/03/2010].

www.haute-saone.equipement-agriculture.gouv.fr

Anthony Neaux, *Le statut juridique des ouvrages hydrauliques*, mémoire de Master 2 Administration des Collectivités Territoriales, Université François Rabelais, Tours - site Mémoire Online [24/08/2010].

www.memoireonline.com/12/09/2926/m_Le-statut-juridique-des-ouvrages-hydrauliques6.html

Fédération Française des Amis des Moulins : note intitulée « *Carte grise* » des moulins [08/03/2010].

www.moulinsdefrance.org

Conseil Général des Deux-Sèvres, *Les moulins à eau – information à l'usage des propriétaires et acquéreurs de moulins* [08/03/2010]. Ce document est mis en ligne par l'Association des Riverains de France :

www.riverainsdefrance.org/uploads/docs/Moulins_a_eau.pdf

Mission Inter Services de l'Eau de Lorraine : *Le guide de l'eau* (consultation de la note sur les droits fondés en titre) [08/03/2010].

www.lorraine.ecologie.gouv.fr

II - Pistes de recherches thématiques

À partir des éléments de la réglementation définis dans le premier chapitre, et face à l'abondance des documents d'archives susceptibles d'alimenter un travail sur la molinologie creusoise, il est apparu nécessaire de structurer la présentation des sources existantes. Notre ambition première était de réaliser un simple état des sources (cf. chapitre III) ; toutefois, nous avons estimé que cet outil, bien que nécessaire, était insuffisant pour donner une orientation satisfaisante aux chercheurs. C'est pourquoi une réflexion a été entreprise afin de définir des thèmes de recherches en établissant un lien avec les fonds d'archives correspondants, ce pour optimiser l'utilisation des documents et le temps passé en salle de lecture...

Les pistes de recherches détaillées dans ce chapitre sont les suivantes :

1. Prouver l'existence d'un moulin avant la Révolution

2. Retracer l'historique d'une propriété

3. Rechercher les caractéristiques « techniques » d'une installation hydraulique

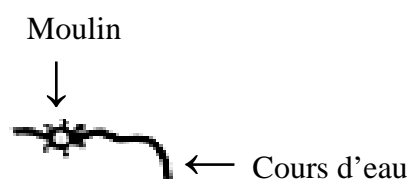
4. Rechercher des données à caractère statistique ou économique sur une usine hydraulique

1^{ère} piste : prouver l'existence d'un moulin avant la Révolution

La Carte de Cassini

La Carte de Cassini établie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, mais antérieure à 1789, apparaît comme la première piste à explorer pour **localiser l'ouvrage**. En effet, les moulins figurent presque toujours sur la carte et sont représentés de la manière suivante :

Symbole des moulins à eau sur la Carte de Cassini



2Fi 484 :

Extrait de la Carte de Cassini (feuille n°12 - Evaux) :
l'exemple du moulin des Forges, commune de Pionnat.



La présence de l'ouvrage sur ce document peut constituer une **preuve de l'existence légale** à condition que la localisation soit certaine.

La vente des biens nationaux

Dès le 2 novembre 1789, l'Assemblée Constituante décide la confiscation des biens du clergé. Le décret du 19 décembre 1789 autorise la vente de ces biens à compter du mois de mai 1790. En février 1792, l'Etat décide de confisquer également les biens des émigrés et en autorise la vente par décret du 27 juillet 1792.

La consultation de la **sous-série 1Q** relative aux domaines nationaux, est une piste à privilégier. Les **procès-verbaux d'adjudications et expéditions de ventes** sont, sans nul doute, les documents les plus probants. Toutefois, à défaut de procès-verbal, les **états récapitulatifs des ventes d'immeubles** peuvent fournir les éléments suivants :

- date du procès-verbal de vente
- désignation et localisation des biens aliénés
- nom de l'ancien propriétaire
- nom de l'adjudicataire
- montant de l'adjudication.

1Q 492

Extrait des états des ventes de biens nationaux de toute origine. District de Boussac (1791-an IV)

<i>Nombres des Ventes</i>	<i>Dates des procès Verbaux de Ventes</i>	<i>Désignation des propriétés de la commune ou de forêt N°</i>	<i>Indication de l'ancien Propriétaire ou de l'ancien Propriétaire</i>	<i>Nom de l'adjudicataire ou de son Command.</i>
103	15 Brumaire an 2	un Natural en la C ^{te} de Lavaufanche	Le C ^{te} des Commandes de Lavaufanche	françois et y ^{de} de Bord
104	28 thermidor	un étang en la C ^{te} de Blaudix	Le C ^{te} Commande de Blaudix	Louis Baret - des Champs
105	idem	un moulin et étang en la C ^{te} de Lavaufanche	Le C ^{te} Commande de Lavaufanche	Jean Durand
106	idem	un étang en la C ^{te} de Blaudix	Le C ^{te} Commande de Blaudix	Louis Baret - des Champs
107	idem	un étang et moulin en la C ^{te} de Bord.	Le C ^{te} Commande de Lavaufanche	Jean Durand

Interprétation du document :

Vente n° 107 : le 28 thermidor de l'an II, Jean Durand a acquis un étang et un moulin sis en la commune de Bord, biens qui, jusqu'à lors, dépendaient de la commanderie de Lavaufanche.

Clefs de recherches dans les séries anciennes

Il semble opportun de se pencher sur les séries dites anciennes (antérieures à 1790) pour essayer de prouver l'antériorité d'un moulin.

Série B

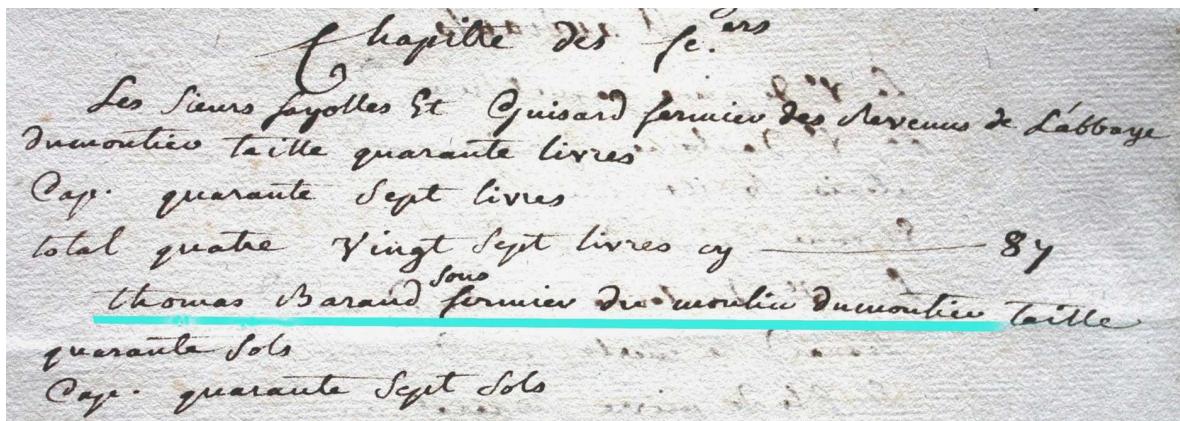
La **sous série 7B** relative aux eaux et forêts, contient un document notable : il s'agit d'un état des écluses et moulins sur la rivière de la Creuse datant de 1741 (cote 7B 28).

Série C

La consultation des **rôles de taille** conservés dans cette série, peut présenter un intérêt certain. En effet, les moulins antérieurs à 1789 figurent dans ces documents qui peuvent également faire mention des noms du hameau, du propriétaire et / ou de l'exploitant.

C 140

Extrait du rôle de taille de la paroisse du Moutier d'Ahun (1780)



Dans le chapitre consacré aux fermiers, on note « Thomas Baraud, sous fermier du moulin du moutier taille quarante sols ».

La **sous série 2C** consacrée au **contrôle des actes des notaires** constitue également une piste privilégiée pour retrouver l'existence de transactions relatives à un moulin.

Série E

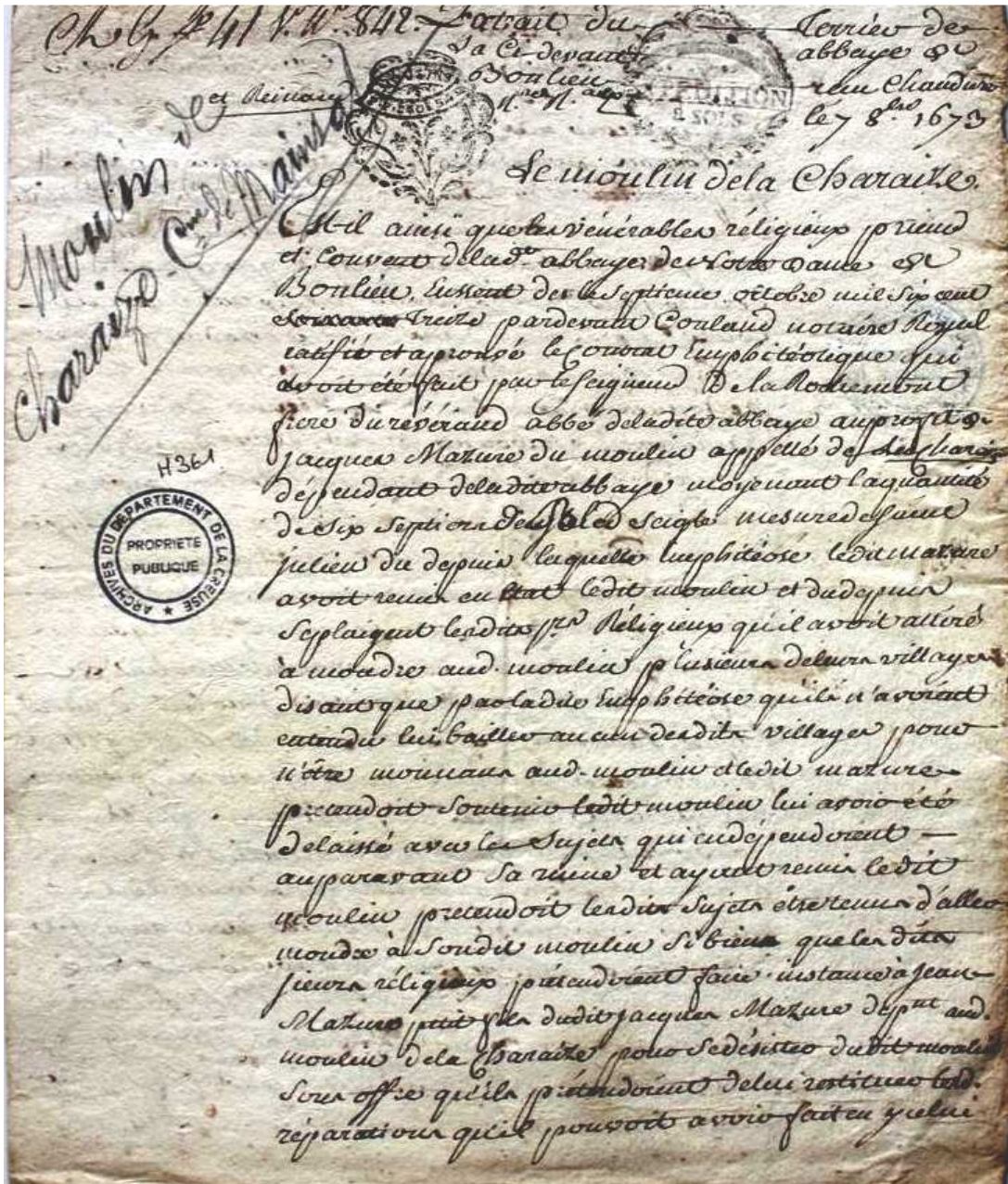
Les **titres féodaux** et les **titres de famille** sont à rechercher dans cette série particulièrement riche. On rencontre notamment un nombre conséquent de **ventes** et de **baux** portant sur des moulins creusois.

Série H

Cette série contient des documents relatifs au **clergé régulier**. Le chercheur peut y trouver des baux, ventes, et autres transactions ayant trait aux moulins qui dépendaient des abbayes, prieurés, etc.

H 362

Extrait de l'accord amiable passé entre les religieux de l'abbaye de Bonlieu et Jacques Mazure, meunier du moulin de la Charaize, paroisse de Mainsat, relatif au bail perpétuel dudit moulin (7 octobre 1673).



2^e piste : retracer l'historique d'une propriété

Le fonctionnement des séries modernes

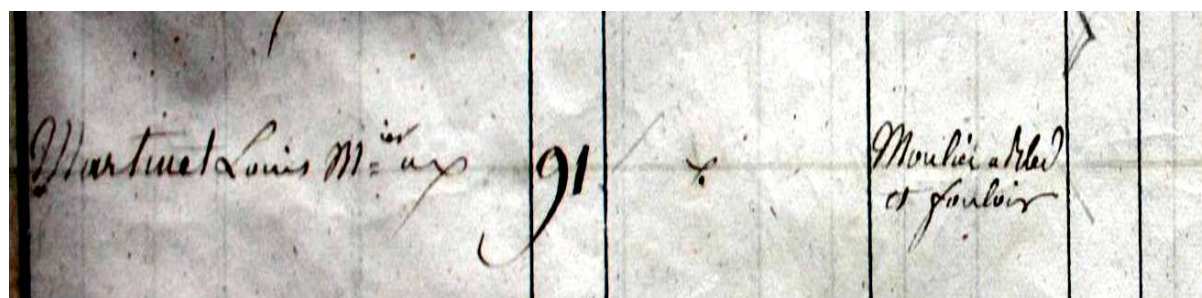
Les séries modernes des Archives départementales sont destinées au classement des archives couvrant globalement la période 1800-1940. Si chacune contient des documents très spécifiques, il existe une réelle complémentarité entre les séries : les renseignements obtenus dans un document permettent souvent un renvoi vers une autre série, et un autre type de document. Par conséquent, pour effectuer une recherche approfondie, il est nécessaire de comprendre comment les séries « s'articulent » entre elles.

Le cadastre napoléonien (sous série 3P)

Pour retracer l'historique d'une propriété du point de vue de ses propriétaires, il faut commencer par rechercher la section et le numéro de parcelle sur le **plan** cadastral napoléonien. Une fois le numéro de parcelle repéré, il est nécessaire de travailler au moyen des **tableaux indicatifs** et **matrices cadastrales**, documents qui permettront d'établir une liste des propriétaires successifs du moulin, du premier propriétaire connu par l'administration (c'est-à-dire du propriétaire au moment de l'élaboration des documents cadastraux), au dernier enregistré (au moment de la clôture des registres des matrices). Ces documents permettent ainsi d'obtenir les noms et les dates de changements de propriétaire sur une période couvrant une grande partie du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e.

3P 348

Extrait du tableau indicatif de la commune du Moutier d'Ahun (section D dite du Moutier d'Ahun)



Interprétation du document :

La parcelle n° 91 de la section D comprend un moulin à blé et un fouloir dont le premier propriétaire connu par l'administration du cadastre est Monsieur Louis Martinet, meunier.

L'Enregistrement (sous série 3Q)

Grâce aux dates de mutations trouvées dans les matrices cadastrales, il est possible par la suite de s'orienter vers les documents de l'Enregistrement, classés par bureaux. Dans ce fonds sont notamment conservés les **tables de décès et successions**, les **déclarations de successions**, les **tables de vendeurs et d'acquéreurs**, les **tables des baux**... autant de documents susceptibles de délivrer de précieux renseignements relatifs aux propriétaires, mais également à la construction.

Ces documents présentent un grand intérêt pour le chercheur dans la mesure où ils peuvent également lui **révéler l'existence d'actes notariés**. En effet, lorsqu'une affaire a été réglée chez un notaire, la date de l'acte ainsi que le nom du notaire doivent figurer dans les documents de l'Enregistrement.

Actes notariés (sous-série 6E)

Les **actes notariés** sont classés par étude notariale et selon un ordre chronologique. L'acte notarié est très précieux pour le chercheur car d'une part, sa **valeur juridique** est incontestable, et d'autre part, il contient généralement un **historique de propriété** très détaillé.

Hypothèques (sous série 4Q)

Précisons que si l'acte notarié recherché est lacunaire dans la sous série 6E, il est possible d'en trouver une copie dans les **registres de transcription** des actes translatifs de propriété d'immeubles tenus par la Conservation des **hypothèques**.

L'apport des séries anciennes

Dans le cas d'un moulin antérieur au XIX^e siècle, le chercheur peut bien entendu trouver des éléments historiques en s'orientant vers les documents des **séries C** (rôles de taille, contrôle des actes notariés, tables des baux, tables des contrats de mariages, tables des testaments, etc.), **E** et **H** (ventes, baux, donations, etc.).

3^e piste : rechercher les caractéristiques « techniques » d'une installation hydraulique

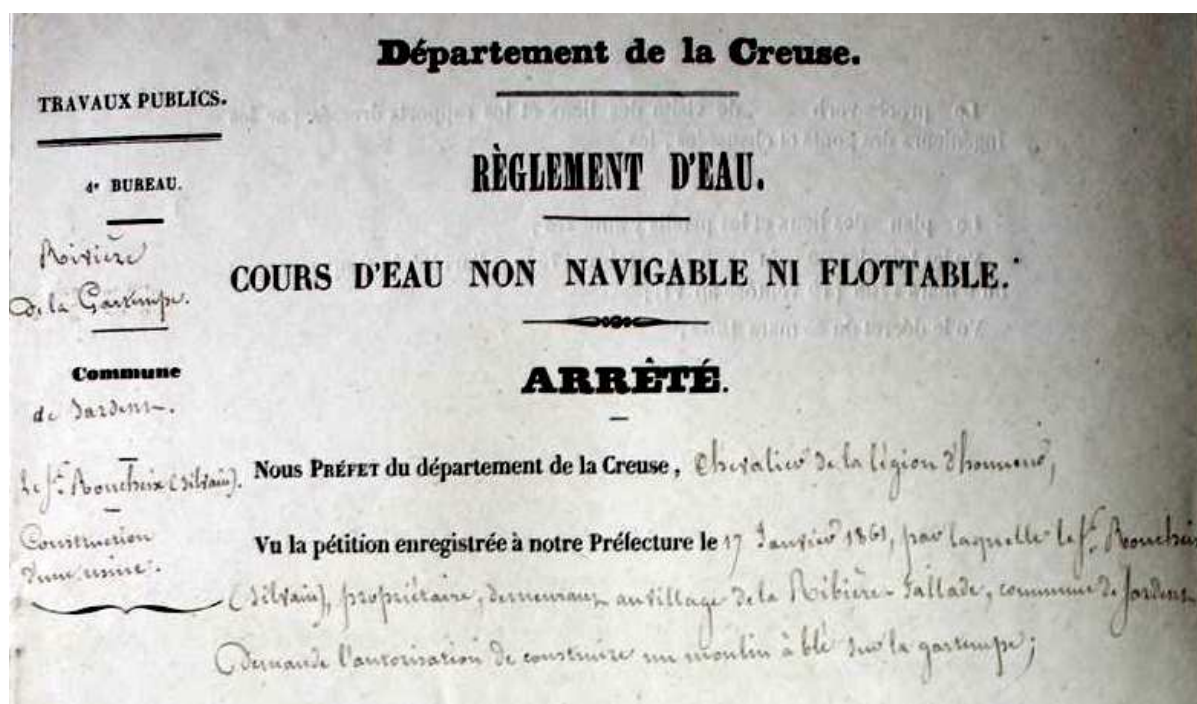
Série S

Cette série intitulée *Travaux publics et transports*, comporte une partie consacrée aux cours d'eau dans laquelle se trouvent des dossiers relatifs aux usines, barrages, passages, etc. Ces dossiers, classés par commune, doivent être examinés avec attention car ils peuvent receler des pièces ayant une valeur administrative notable. C'est dans cette série que l'on trouve les précieux **règlements d'eau**, souvent sous la forme d'arrêtés préfectoraux, ainsi que des rapports des ingénieurs des Ponts et Chaussées, accompagnés de plans détaillés, de procès-verbaux de visite des lieux, etc., autant de documents susceptibles de fournir des données techniques sur les installations hydrauliques dans le département au XIX^e siècle. Toutefois, il faut préciser que ces dossiers n'existent que pour un nombre limité de communes (142 communes sont concernées sur 260).

Voici ci-dessous l'exemple de quelques pièces constitutives d'un dossier de la série S.

172S 1 : dossier de la commune de Sardent

Extrait d'un règlement d'eau : arrêté préfectoral du 18 novembre 1861, délivré au Sieur ROUCHEIX Silvain, pour la construction d'un moulin à blé sur la Gartempe.



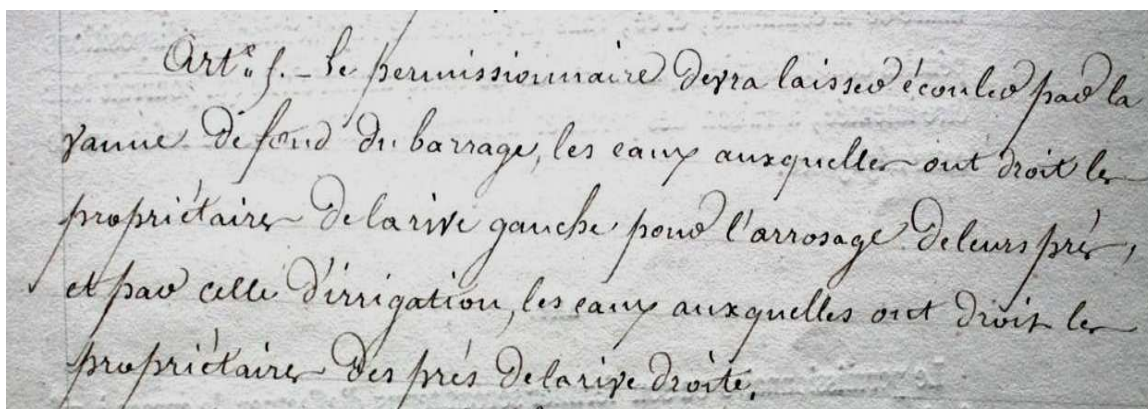
Ce document donne l'autorisation de construction du moulin et décrit très précisément les modalités de son installation et de son fonctionnement.

Art. 1^{er} :

Art. 1^{er}. - Le s^r Boucheix (Silvain), propriétaire, demeurant au village de la Rivière-Fallade, commune de Jardrupt, est autorisé à construire un moulin à blé sur la Gartempe, dans sa propriété située au territoire du dit village, Département de la Creuse.

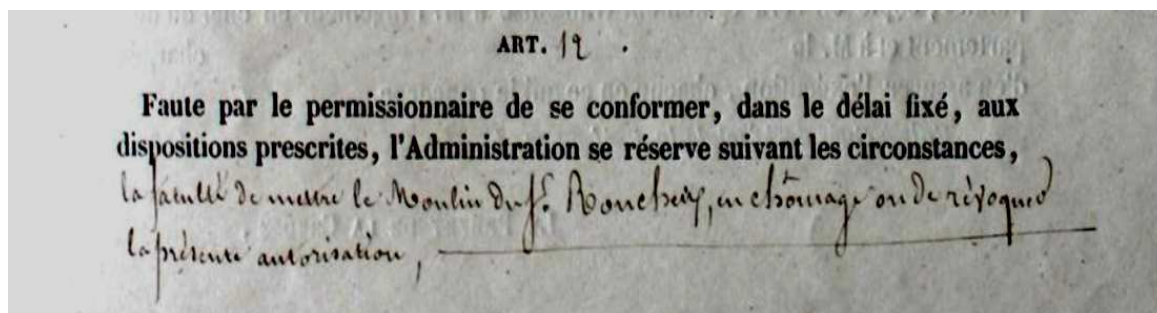
Art. 2. - Le barrage s'appuiera à la rive droite de la Gartempe, à trente mètres de la passerelle établie sur cette rivière, il rencontrera la rive gauche à vingt cinq mètres de distance de la même passerelle et se prolongera en ligne droite de manière que sa longueur totale soit de vingt cinq mètres. Les talus seront inclinés en amont à un mètre de base, au moins, pour un de hauteur, et en aval à quarante cinq degrés. Vers le milieu, sur cinq mètres de longueur, cette inclinaison sera de cinq de base pour un de hauteur. L'épaisseur du barrage au sommet sera d'un mètre. Les talus seront revêtus d'un perré de 30 centimètres d'épaisseur au moins. Le dessus sera dressé de niveau à 1^m 20^c en contre bas du point pris pour repère provisoire.

Les **obligations de l'usinier** envers son voisinage sont également clairement exprimées.



Art. 11. - Le permissionnaire devra laisser écouler par la vanne de fond du barrage, les eaux auxquelles ont droit les propriétaires de la rive gauche pour l'arrosage de leurs prés, et par celle d'irrigation, les eaux auxquelles ont droit les propriétaires des prés de la rive droite.

En cas de manquement à ses obligations, le propriétaire perd l'autorisation d'exploiter son moulin.

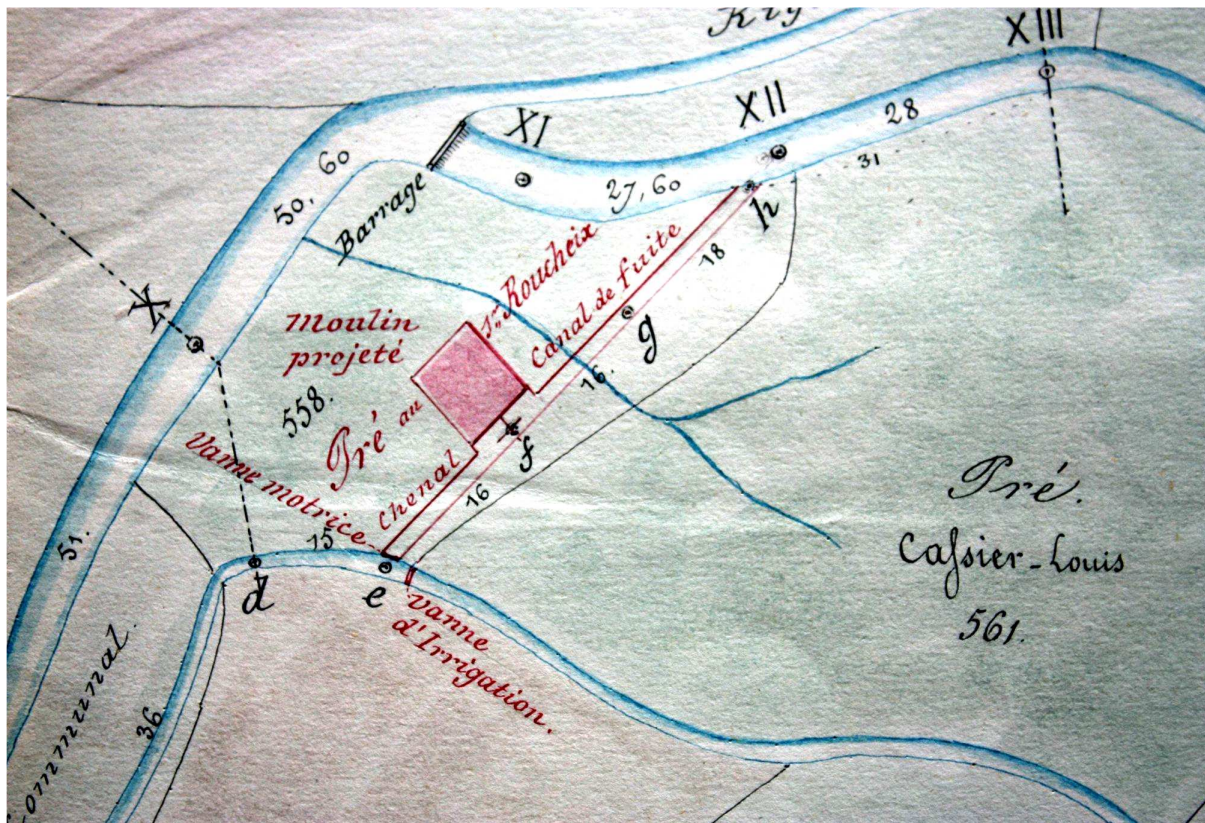


ART. 12 .
Faute par le permissionnaire de se conformer, dans le délai fixé, aux dispositions prescrites, l'Administration se réserve suivant les circonstances, la faculté de mettre le Moulin de St. Bonnet, en chômage ou de révoquer la présente autorisation,

Les dossiers de la série S comportent d'autres types de pièces présentant un intérêt majeur dans le cadre d'un travail de localisation d'un ouvrage, ou d'une recherche sur des éléments techniques. C'est notamment le cas des **plans** qui se trouvent en très grand nombre dans ces dossiers.

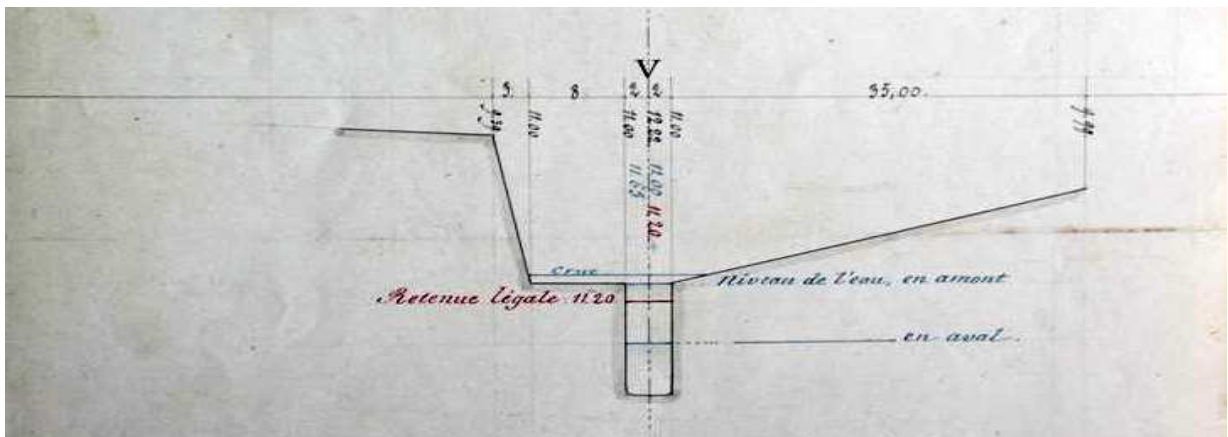
172S 1

Extrait de plan :



172S 1

Extrait des profils en travers :



Sous-série 4K

Les **arrêtés du préfet** peuvent être recherchés dans cette sous série, en cas d'absence dans les dossiers de la série S.

Actes notariés (sous-série 6E)

Bien entendu, la recherche d'actes notariés, est également à privilégier pour obtenir des renseignements relatifs aux installations.

4^e piste : rechercher des données à caractère statistique ou économique sur une usine hydraulique

Séries modernes

Séries M et M supplément

Le chercheur souhaitant recueillir des informations relatives à l'activité économique des moulins creusois, pourra s'orienter vers ces séries. On peut citer à titre d'exemple les **enquêtes** effectuées sur les moulins en activité dans les années 1920 (cote 6M 390).

6M 390

Extrait de l'état des moulins existant dans l'arrondissement d'Aubusson
(18 octobre 1924)

Communes	Nom du meunier ou de la Société	Nature du Moulin		Capacité d'écrase- ment en 24 heures	Moulin en com- merce	Obs
		Cylin- dres	Meule			
1 ^{re} Catégorie (suite)						
Bessiat	Giron, Tuni	-	1	1 qu ^{dr}	-	1
Magnat l'échange	Bessiat	1	-	10 de	-	1
	Gannet	-	1	8 de	-	1
	Pauly	-	1	8 de	-	1
St-Merd-le-B.	Collange	-	1	2 qu ^{dr} 1/2	-	1
	Meunier	-	1	2 qu ^{dr} 1/2	-	1
	1 ^{re} Allier	-	1	2 qu ^{dr} 1/2	-	1
Merinchal	Fausse Joseph	-	1	1 qu ^{dr}	-	1
	Vapereau Hippolyte	-	1	2 de	-	1
	Giraudon	-	1	2 de	-	1
	Vapereau Alexandre	-	1	un fonctionnaire	-	-
Poussassaut	Gargel	-	1	3 qu ^{dr}	-	-
St-Georges-Nigé	Pauly Jean	1	-	10 de	-	1
	1 ^{re} Ramade	-	1	8 de	-	1
St-Oradour-p-Corq	Cordé, Alexandre	1	-	10 de	-	1
St-Victor	Blanchon	1	-	8 de	-	1
Charroux	Moulards Jules	1	1	9 de	-	1
Crevaux	Belligon	1	1	20 de	-	1
Croze	Chelaud	-	1	3 de	-	1
	Courty	-	1	2 de	-	1

Ce recensement des moulins par commune fournit non seulement des informations sur le **nombre de moulins en activité**, mais également sur la « **nature** » des moulins (« de commerce » ou « à façon », « à cylindres » ou « à meules »). De même, l'enquête révèle le **patronyme de l'exploitant**.

6M 390

**Extrait de la statistique des moulins et minoteries
(enquête de novembre 1927)**

Designation des Communes	Emplacement de l'établissement	Nom de l'exploitant	Nature de la force motrice	Nombre de quintaux de blé écossés en 24 heures	Renseignements sur la marche habituelle ou périodique de l'établissement
Centre de réception N°1 à Busseau d'Origny					
Origny	Moulin de Chandegault	M. Gorge Hippolyte	Eau et vapeur	70	régulièrement
Moulin d'Origny	au Bourg.	M. M. Rouillon Marcel Félic	Eau	100	régulièrement.
Piomat	Le Breuil	M. Sajoie	Eau	40	régulièrement
id	La Roche Etroik	M. Lafarge	Eau	30	id.
id	Les Forges	M. Charvet	Eau	30	id.
d ^e Chabrais	Marlauges	M. Chabanand	Eau - Electricité	30	id

Si les états récapitulatifs permettent d'avoir une vue d'ensemble des moulins creusois, les questionnaires, remplis par les maires pour les besoins de l'enquête, permettent une approche plus précise des ouvrages.

Exemple de questionnaire : commune de Bord-Saint-Georges
(octobre 1924)

Département de la Creuse
 Arrondissement de Boussac
 COMMUNE de *Bord*
 Arrondissement de Boussac, le 3 Octobre 1924.
 Le Sous-Préfet,

Je serais obligé à Monsieur le Maire de bien vouloir
 me ~~renvoyer~~ renvoyer d'urgence, après enquête et après avoir répondu
 très exactement aux questions qui y sont posées, le présent question-
 naire relativement à tous les moulins en activité dans sa commune.
 Le Sous-Préfet.

1°-Nombre de moulins en activité dans la
 Commune ?.....

2° Nombre de moulins ayant une capacité
 d'écrasement, par 24 heures;
 savoir :

1ère catégorie: de moins de 25 quintaux
 de blé ?.....

2eid.....: de 25 à 80 quintaux ?..

3eid.....: de 81 à 150id.....?..

4eid.....: de 151 à 300id.....?..

5eid.....: de plus de 300 quintaux.

3°-Nom de chaque moulin avec la catégorie ?

4°-Commune sur le terroir de laquelle se
 trouve le moulin ?.....

5°-Capacité d'écrasement en 24 heures ?....

6°-Nom du meunier ou celui de la Société
 civile, de la Société coopérative ou enco-
 re de l'Administration pour le compte
 de laquelle le moulin est exploité ?...

7°-S'agit-il d'un moulin de commerce, c'est-
 à-dire achetant le blé et revendant les
 produits de sa mouture, ou d'un moulin
 travaillant "à façon" en totalité ou en
 partie ?.....

trois
 trois moulins servant à écraser le
 grain pour les blés seulement.

les 3 moulins écrasent moins de
 25 quintaux de blé par 24 heures.

1. Moulin de Bourdelle
 2. Moulin de La Valette
 3. Moulin de Fayolle

tous les trois dans la commune de
 Bord-S-Georges.
 10 qx environ

Les 3 moulins sont exploités par leurs
 propriétaires

1. M. de Bourdelle : M. Foudier Jules
 2. M. de La Valette : M. Farbaud Joseph
 3. M. de Fayolle : M. Rougeron Jules.

Les 3 moulins travaillent à façon.
 Ils n'achètent pas de grain, et font
 seulement moudre celui qu'on leur
 conduit.

Série 3P

Dans une perspective similaire, les documents du cadastre, et notamment les **tableaux indicatifs** et les **matrices cadastrales**, peuvent constituer une base fiable pour une quantification des moulins par commune pour le XIX^e et le début du XX^e siècles.

Séries anciennes

Série C

Le dépouillement des **rôles de taille** peut se révéler fort instructif dans la mesure où ces documents fournissent des renseignements sur la nature de l'activité des foyers soumis à l'impôt. On peut ainsi envisager de les étudier d'un point de vue purement statistique pour aboutir à un recensement des moulins par commune sur la période 1646-1789.

Conclusion

Retracer l'histoire d'un moulin, quel que soit l'enjeu de la démarche (répondre à des formalités administratives, réaliser une étude à caractère scientifique, ou simplement satisfaire une curiosité personnelle), nécessite un investissement intellectuel important et une grande organisation dans les recherches. Le chercheur qui se lance dans cette aventure devra faire preuve de patience et de minutie s'il souhaite explorer l'ensemble des sources qui s'offrent à lui au sein des Archives départementales.

III - Etat des sources : liste des cotes par série

Séries anciennes (documents antérieurs à 1790)

Sous série 7B - Eaux et forêts

7B 28 (en partie) Etat des écluses et moulins sur la rivière de Creuse. 1741

Série C - Administration provinciale

C 4 (en partie) Affiches annonçant la vente des droits dépendant du domaine du Roi dans la châtelainie de Guéret, sur le moulin de la Roche, paroisse de Ladapeyre. 1690-1705

C 230 Jugement enjoignant au syndic de la paroisse de Saint-Eloi de rayer de son rôle les cotes du domaine et du moulin du Chezeau, appartenant à Léonard Esmoing, chevalier, seigneur du Chezeau 1775

C 333 Arpentage de la paroisse de Saint-Dionis (commune de la Courtine), dressé par Sandemoy : registre où il est fait mention du moulin de Saint-Dionis, appartenant à Augustin de Sarrazin, seigneur de Saint-Dionis. 1748

C 19 à 168 Rôles de taille. 1646-1789
C 251 à 301

Sous série 2C - Contrôle des actes des notaires

Dans cette sous série, les documents sont classés par généralité puis par bureau, et couvrent la période 1693-1817. Pour le repérage des cotes, le chercheur devra se reporter à l'instrument de recherche disponible en salle de lecture ou sur le site internet des Archives départementales.

Liste des bureaux

▪ Généralité de Bourges

2C 1 : Bureau de Boussac

2C 2 : Bureau de La Souterraine, Bridiers, Morterolles et Villard

▪ Généralité de Limoges

2C 3 : Bureau de Bénévent-l'Abbaye

2C 4 : Bureau de Bourgneuf

2C 5 : Bureau de Lachaud

2C 6 : Bureau de Nedde
2C 7 : Bureau de Royère
2C 8 : Bureau de Saint-Vaury
2C 9 : Bureau de Salagnac-Bourg
2C 10 : Bureau de La Souterraine
2C 11 : Bureau de Vitrac-le-Dognon et Le Dognon

▪ Généralité de Moulins

2C 12 : Bureau d'Ahun
2C 13 : Bureau d'Aigurande
2C 14 : Bureau d'Anzême
2C 15 : Bureau d'Aubusson
2C 16 : Bureau d'Auzances
2C 17 : Bureau de Bellegarde
2C 18 : Bureau de Bonnat
2C 19 : Bureau de Bourgneuf
2C 20 : Bureau de Bussière-Dunoise et de la Celle-Dunoise
2C 21 : Bureau de Chambon-sur-Voueize
2C 22 : Bureau de La Chapelle-Taillefert
2C 23 : Bureau de Châtelus-Malvaleix
2C 24 : Bureau de Chénérailles
2C 25 : Bureau de Crocq
2C 26 : Bureau de Crozant
2C 27 : Bureau de Dun-le-Palestel
2C 28 : Bureau d'Evau
2C 29 : Bureau de Felletin
2C 30 : Bureau de Fresselines
2C 31 : Bureau de Gouzon
2C 32 : Bureau de Guéret
2C 33 : Bureau de Jarnages
2C 34 : Bureau de Lépaud
2C 35 : Bureau de Mainsat
2C 36 : Bureau de Nouziers
2C 37 : Bureau de Saint-Martin-Chérignat
2C 38 : Bureau de Vallière

▪ Apanage du duc d'Orléans

2C 39 : Bureau d'Auzances
2C 40 : Bureau de Bellegarde
2C 41 : Bureau de Chambon-sur-Voueize
2C 42 : Bureau d'Evau
2C 43 : Bureau de Lépaud
2C 44 : Bureau de Mainsat

Série E - Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

1E 65	Banalité des moulins.	1637-XVIII ^e
1E 66	Affermes du four et des moulins banaux de Boussac.	1466-an V
2E 67 (en partie)	Procès-verbal de visite de l'étang et du moulin de la Saunière.	28 juin 1647

Avertissement : les cotes suivantes sont issues de l'inventaire sommaire de la série E. Les dates indiquées sont les dates extrêmes pour l'intégralité de la cote. Seule la consultation des documents cités peut permettre de déterminer leur date exacte.

E 6 (en partie)	Seigneurie de Boislamy.- Mémoires et pièces de procédure pour le débat entre les héritiers d'Antoine Couturier et François de Chabannes de Blanchefort, seigneur de Boislamy, qui, en vertu d'une substitution établie au contrat de mariage de Jean de Chabannes avec Françoise de Blanchefort, en 1554, revendiquait différents biens dont le moulin de Crachepot.	1615-1691
E 8 (en partie)	Vente du moulin de la Tourette par Alexandre et Joseph de Fricon.	1712-1785
E 21	Seigneurie de la Braconaille. Arrêt du parlement de Paris qui condamne les habitants du village de la Vedrenne à aller moudre leurs grains au moulin banal de la Braconaille.	1616
E 22 (en partie)	Terrier de la seigneurie de la Tour-Saint-Austrille dans lequel il est fait mention du moulin de Trotely.	1520
E 24 (en partie)	Déclarations pour des tenures au lac et au moulin des Neuf-Bœufs, paroisse de Banise.	1621-1625
E 28 (en partie)	Terrier de la seigneurie de Matroux, dressé à la requête de François de Beauvergier, de Montgon, seigneur de Matroux, La Mothe Mérinchal, La Vedrine et Hautesserre : reconnaissances pour les moulins de Matroux et de Parleix, paroisse de Dontreix.	1650

- E 30 (en partie) Seigneurie du Moutier-Malcard. Reconnaissances serves au village de Pradon : bail du moulin. Sentence du Sénéchal du Moutier-Malcard ordonnant aux tenanciers de ce domaine de moudre leurs grains au moulin banal.
1545-1761
- E 55 Supplique de Pardoux Baret, marchand à Guéret, au Sénéchal de la Marche, sur la saisie du seigle qu'il avait fait moudre à son moulin de Maindigour.
Droit de fournoiement qui oblige tous les habitants de Guéret à faire moudre leurs grains aux moulins de Courtille et de Fontauchier.
1601-1781
- E 68 Appel fait au Présidial de la Marche par des habitants du village du Repère, d'une sentence du juge de la Chapelle-Balouë qui les condamnait à faire moudre leurs grains au moulin de Saint-Sébastien.
1754
- E 79 (en partie) Procès des fermiers de Jean Besse avec Jean Blanchard, meunier des moulins du Vert, paroisse du Châtelet, et du moulin Bedeau à Evaux.
1580-1755
- E 93 (en partie) Fermes du moulin de La Piche, de la métairie du Mas-Ganachon, des moulins à blé, à chanvre et à draps du Mas-du-Theil.
1548-1753
- E 134 (en partie) Déclaration du moulin banal à grains et à draps, situé sur le ruisseau du Cruzeau, rendu à François d'Ussel, prieur de la Villedieu.

Sentence du juge de la Feuillade défendant de construire un autre moulin dans la banlieue de la Villedieu au préjudice de ceux existant.

Assignation donnée à Léonard Galambaud, laboureur du village d'Hauteserre, pour qu'il ait à faire moudre son grain au moulin banal.

Bail à ferme dudit moulin par Alexis Jabouille, fermier du prieuré de la Villedieu, à François de Besse et à Pierre Champinaud.
1477-1778
- E 174 (en partie) Revendication par Gabriel Deboudachier, sieur de Sorge, notaire royal, du pacage de Coudonne, usurpé par Léonard Périgaud, meunier au moulin de La Prugne.
1674-1743
- E 180 Ventes par Gabriel Guittard et François Laurent, à Pauly Delaloze, et par Marie Beauchamp, à Antoine Rouillac et à Léonard Delaloze, de leurs droits sur le moulin de Glanne, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guéretois.

- Rente foncière et seigneuriale due par le moulin de Glanne au Chapitre de la Chapelle-Taillefert.
1683-1710
- E 233 (en partie) Requêtes adressées au maître des eaux et forêts par les seigneurs de la Villeneuve relativement à l'enlèvement par les riverains du Thaurion du poisson des étangs et du mobilier du moulin emportés par la crue de la rivière. Réparations à la chaussée de l'étang du moulin banal.
1584-1778
- E 234 (en partie) Vente par Antoine-Aymé du Pouget du moulin des Neuf-Bœufs, et rachat par François du Pouget.
1567-1758
- E 235 (en partie) Procès de Louis-François du Pouget, avec Léonard Mournaud, meunier, auquel il donne congé du moulin de Got-Chaumeix.
1547-1741
- E 236 (en partie) Procès de François et de Charles-François du Pouget avec les habitants du village de Bouffengeas, pour les contraindre à aller moudre leur grain au moulin de Serre.
1624-1688
- E 239 (en partie) Ferme du droit de mûnage des habitants de Ribereix qui devaient moudre au moulin de Vaux, au meunier d'Hautefaye.
1556-1708
- E 240 (en partie) Moulin de Serre.- Reconnaissance donnée par les habitants du village de Gibouloux à Gabriel Diverneresse, avocat, qu'ils sont tenus de moudre à son moulin de Serre. Sentence de la sénéchaussée de Guéret qui déboute Antoine de la Roche-Aymon, seigneur de la Farge, de ses prétentions sur le moulin de Serre et le mûnage du village de Gibouloux, et en maintient la possession à François du Pouget. Procès de MM. de Naidillac, avec les sieurs Tixier de Felletin, pour faire résilier la vente que Marie Pot, leur aïeule, avait consentie à Jacques Tixier, du lieu, village, directe, seigneurie et moulin de Serre. Bail emphytéotique de ce moulin par Louis-François du Pouget.
1621-1780
- E 247 (en partie) Requête adressée au Parlement par Elie et Joseph de la Roche-Aymon, sur ce que François IV du Pouget voulait contraindre François Despagnat à aller moudre son grain au moulin de la Villeneuve.
1614-1754
- E 250 (en partie) Procès de Charles Robert avec les emphytéotes du moulin de Gué-Chaumeix qui ne payaient pas leur ferme.
1645-1741

E 251 (en partie)	Requête par Gilbert de Gouzolles, seigneur du Mas, au Châtelain de la Ville-du-Bois pour être autorisé à reconstruire le moulin banal du Mas.	1624-1759
E 252 (en partie)	Vente du moulin de la Perchade, paroisse de Vallières, par Louis-François du Pouget, à Antoine-Aimé, son frère.	1643-1765
E 253 (en partie)	Bail à ferme du moulin de la Mouline, paroisse de Banise.	1680-1778
E 254 (en partie)	Bail à ferme des moulins du Got-Chaumeix, paroisse du Monteil-au-Vicomte, par MM. du Pouget, et par Marguerite de Seiglière, veuve de Denis de Gédoin, vicomte du Monteil.	1598-1783
E 255 (en partie)	Bail à ferme du moulin de la Perchade, paroisse de Vallières.	1632-1785
E 284 (en partie)	Arrentement perpétuel par Raymond Garat, baron de la Villeneuve, marquis de Nedde, au nom de Jeanne Martial de Turenne, sa femme, des moulins banaux de la seigneurie d'Aubepeyre.	1555-1764
E 285 (en partie)	Arrentement perpétuel par Raymond Garat, marquis de Nedde, du moulin du Roudet.	1557-1772
E 352 (en partie)	Sentence du juge de Salagnac condamnant les tenanciers des Meules, de Losmyère et du moulin de Barriat à payer à Jean Dugeness, écuyer, seigneur du Masgelier, les rentes qu'ils lui doivent.	1515-1686
E 359 (en partie)	Bail à ferme du moulin de la Ribette par Louis de la Louë, seigneur du Masgelier, à Joachim Delavault, notaire.	1531-1675
E 366 (en partie)	Vente par Antoine Aymé du Pouget, marquis de la Villeneuve, à Barthélémy Fialon, du moulin des Neuf-Bœufs.	1485-1750
E 465 (en partie)	Bail à ferme du moulin à farine de Coudanne, paroisse de Châtelus ; des deux moulins à farine de la Prugne, même paroisse. Bail à ferme du moulin à farine et à draps de Pommeroux.	1714-1753

- E 533 (en partie) Bail à ferme par Marguerite-Catherine Moreau, veuve de François Michel de Lélès, receveur général des finances de la province d'Artois, à Louis Blanchard, sieur de Puis-Martin, du moulin de Saint-Gilles.
1768
- E 560 (en partie) Vente par Pierre Mage, sieur du Breuil, à Antoine Moreau, marchand, des héritages provenant de la succession de François Mage, chanoine, de Jean Mage, sieur de Méouze, et de Pierre Mage, sieur du Breuil, y compris deux moulins, l'un à chanvre, l'autre à blé, situés sur la Rozeille.
1720
- E 576 (en partie) Extraits d'un terrier de 1613 contenant notamment une tenure en franchise : Antoine de Gastel, sieur de Mascibaud, déclare tenir de Gabriel de Malesset, vicomte de la Motte, le moulin de Chanteraine, paroisse de Genouillat.
Mémoire des mounants des moulins banaux de Châtelus et Roche.
1557-1758
- E 617 Enquête pour Martin Maublanc, et autres habitants du village de Bréjassou, paroisse de Pionnat, au sujet de la banalité du moulin d'Ajain.
1727
- E 637 (en partie) Visite d'experts du château et de la terre de Chamborand, saisis à la requête d'Alexandre-Philippe-François Méricot, marquis de Sainte-Feyre : il est fait mention de l'étang du Grand-Etang, avec moulin, et du moulin de Peyroux.
1766
- E 639 (en partie) Terrier de la seigneurie de Sainte-Feyre dans lequel il est fait mention du moulin de la Prade, nommé le moulin du papier, situé près du village de las Peyras.
1518-1519
- E 651 (en partie) Bail à ferme pour Jeanne de l'Age de Brudieu, veuve de Gaspard de Courtilles, du moulin de Brudieu.
1653
- E 680 (en partie) Droit de pêche dans la rivière de Saint-Julien depuis le moulin de Charot jusqu'au pont Desvay.
1669
- E 686 (en partie) Vente par Antoine de Beaufort, sieur de Segondat et du Monteil, à Jeanne de Malleret, femme de Bernard du Johannet, sieur de la Rue, de la maison noble de Segondat, comprenant notamment deux étangs et deux moulins.
1636

- E 741 (en partie) Sentence du sénéchal de la Marche, au profit de Léonard Paris, meunier du moulin banal de la seigneurie de Nouziers, au sujet de la banalité dudit moulin.
1622
- E 825 (en partie) Vente par Claude de Saint-Maur, seigneur de Vervy, François d'Assy, seigneur de l'Age-Champroy, Antoine de Saint-Maur, seigneur de Fresselines et François de Saint-Maur, sieur de Saint-Léon, à Léonard Delafont de Lavallade, juge de l'Age-Champroy, de sept portions sur huit du bail emphytéotique du moulin de Salesses.
1720
- E 832 Bail emphytéotique par François Ruyneau de Saint-Georges, seigneur de Saint-Georges-Nigremont, à Pierre Plafait dit Coucaud, meunier du moulin du Roi, situé à Felletin.
1782
- E 839 Inventaire fait à la requête de Pierre et Gabriel Poisson et de Marie Foudras, des meubles de feu Jean Foudras, et de Madelaine Lachaume demeurant au moulin de la Gâne, paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre.
1788-1790
- E 847 Vidimus d'un bail en emphytéose par Jacques Porret de Saint-Sébastien, chevalier, à Pierre Arlot et à Guillemette Beraud, sa femme, d'un héritage vacant, appelé de Clédier, sis à Saint-Sébastien, d'une pièce de terre située près de la Planche des Pèlerins et du moulin à blé de Saint-Sébastien, avec autorisation de construire un moulin à draps.
26 mars 1437
- E 848 (en partie) Bail à ferme par Jean Busson, sieur des Taillades, fermier général de François Pot, vicomte de Bridiers, à Fiacre et à Louis Crédo, du grand et du petit moulin de la Cassière, paroisse de Noth.
1611
- E 854 (en partie) Bail emphytéotique par Pierre-Claude de Pouthé, seigneur du Chiroux, Peyrat et autres places, à Sébastien Gasne, meunier au moulin de Matteleix, paroisse de Champagnat, à Jean Gasne, son frère, meunier au moulin de Bonlieu et à Gilbert, son autre frère, du moulin de Chartron, dépendant de ladite seigneurie.
1757
- E 856 (en partie) Acensement par Louis de Poyenne à Jean Bourradier, du moulin banal de Mourteroux, situé près le château dudit lieu.
1628

- E 938 (en partie) Revente par François Ringuellet, tailleur de pierres, demeurant au village de Quigoulet, paroisse de Saint-Yrieix-les-Bois, à Silvaine Rousseton, veuve de Jean Rougier, sieur de Beaumont, tutrice de ses enfants, du moulin farinier d'Espeysse.
1673
- Arrêté du directoire du district de Guéret ordonnant qu'il sera sursis à la vente de ce moulin, déclaré bien national.
s.d.
- E 942 (en partie) Sentence rendue par Etienne Faure, seigneur de la Chassigne et des Monnéroux, pour les habitants du village de la Faye, contre Claude du Puy, dame de Chantemilan, déclarant qu'ils sont hors de la banlieue du moulin de Champaubert, sauf à ladite dame de les contraindre d'aller moudre à son moulin, lorsqu'elle en aura un dans la banlieue dudit village, si mieux elle n'aime les faire aller moudre au moulin de la Charse.
21 novembre 1596
- E 961 (en partie) Vente par Jean Petit Martellade, marchand d'Aubusson, à Pierre Brunet, procureur du Roi en la ville de Bellegarde, d'un pré appelé de la Bartine, joignant la rivière qui descend des étangs de Barmont et le moulin de la Bartine.
15 novembre 1541
- Reconnaissance rendue au terrier du Roi, pour les châtelainies de Felletin, Aubusson et Masvoudier, par Martial Floret, pour 1 setier de blé, à cause de deux moulins à blé, sis sur la rivière de Barmont.
23 août 1561
- E 998 (en partie) Vente par Antoine Aubayle à Étienne de Seiglière, seigneur de Mareuil, du Breuil, du Bas-Breuil et du Colombier, du moulin de la Naute, paroisse de Guéret.
1783
- E 1000 (en partie) Vente par Jeanne Peynot, veuve de Léonard Pinaud, à noble Antoine de Seiglière, sieur du Breuil, du petit pré du Milieu, joutant le champ commun allant du moulin du Breuil au village de la Bussière.
15 octobre 1620
- E 1005 (en partie) Bail à moitié par Jean Seiglière, seigneur du Breuil, des moulins de l'Aige.
26 octobre 1387
- E 1006 (en partie) Bail à ferme pour trois ans par Jean Seiglière, seigneur de l'Aige, à Lyonnet Davaulx, de la moitié des moulins de l'Aige.
5 décembre 1583

Acense pour un an, par Antoine Seiglière, seigneur du Breuil, vice-sénéchal de la Marche, des moulins du Breuil.

9 octobre 1593

- E 1038 (en partie) Bail à ferme par Charles-François du Pouget, seigneur de la Villeneuve et de Nadaillac, par François du Pouget, abbé du Palais et par Louise et Françoise du Pouget, demoiselles de Nadaillac et de Saint-Pardoux, à Pierre et François Theveneau, père et fils, du moulin à draps de la Porchade.
1702
- E 1046 (en partie) Sentence du juge du ressort de la baronnie de Malval, Beauvais-les-Lions, Bonnat, pour Etienne Tingaud, meunier du moulin du Rateau, contre les habitants du village de Villaumont, au sujet du droit de mounage.
1775
- E 1048 (en partie) Vente par Lyon de Ribères, seigneur de Chalhon en Berry, à Claude et à Jean Tixier, d'une rente assise sur le ténement de Planchault et sur le moulin dudit lieu, paroisse de Vallières.
18 mai 1512
- E 1049 (en partie) Sentence de la sénéchaussée de la Marche, condamnant les habitants du village de la Vau à faire moudre leurs blés au moulin de la Vau appartenant à François Tixier.
1651
- E 1054 (en partie) Vente par Louis-François de Gourdon de Genouillac, marquis de Castelnau, seigneur d'Aubepeire, à Etienne Tournyol, sieur du Bouchet et du Monchaudurier, du château et de la terre du Rateau (comprenant le moulin banal et l'écluse sur la petite Creuse), sise en la paroisse de Bonnat.
24 décembre 1638
- E 1057 (en partie) Vente par Georges Bertrand, seigneur de Beaumont, et par Françoise Ajasson, sa femme, à Jean Augay, procureur fiscal de la baronnie de Malval, d'une rente assise sur le moulin de la Touaille, paroisse de Chéniers.
1614
- E 1059 (en partie) Sentence de la sénéchaussée de la Marche, au profit d'Etienne Tournyol, sieur du Bouchet et du Rateau, contre François d'Aigurande, sieur de Beauvais, au sujet du droit de banalité du moulin du Rateau.
1644
- E 1067 (en partie) Production pour François Tournyol, au sujet de la banalité du moulin de la Tourette, paroisse de Bonnat, dépendant de la seigneurie de Boislamy.
s.d.

- E 1073 (en partie) Bail à ferme par Yves Bertrand, sieur de la Villette et des Guereynes, paroisse de Sagnat, à Gabriel Chappon, du moulin du Nouand, paroisse de Chéniers.
1641
- E 1083 (en partie) Transaction par laquelle Léonard Guillon, hôte et laboureur au village de la Bussière-au-Pinier, paroisse de Mounesmes, déclare être obligé d'aller moudre la farine au moulin de la Roche, sis sur la Gartempe, près le village de Confolent, appartenant à Étienne Peu, sieur du Liboueix, paroisse de Blanzat.
1632
- E 1092 (en partie) Vente par Léonard Blondet, meunier au moulin de Villedar, à Étienne Boyleau, de la terre de las Peyras, sise au village de Villecusson.
1633
- E 1194 (en partie) Marché entre Antoine Bridon, Jean le Rousseau et Louis Bourdet, maçons, habitants de la ville d'Aubusson, d'une part, et Antoine Bellit, maître tapissier, d'autre part, pour la confection de divers travaux de maçonnerie à faire dans une maison sise au faubourg de la Rue, « proche le moulin farinier du Roy ».
1647
- E 1195 (en partie) Rachat par noble Gilbert Robichon, seigneur de Pouy, à Léonard Blanchet, marchand tapissier de la ville d'Aubusson, d'un pré sis au lieu de la Cour et joutant le moulin « tanier » appartenant au Roi.
1648
- E 1196 (en partie) Bail pour neuf années, consenti par Marguerite Lombard, veuve de feu noble Jacques Garreau, sieur de la Mouline, résidant au lieu noble de Confolant, au profit de Joseph Courneron, du moulin « farinier » de Vault, paroisse de Saint-Séverain.
1650
- E 1252 (en partie) Vente par Léonarde Vye, veuve de Jean Pichon, laboureur, demeurant au village de la Leyrisse, paroisse de Saint-Sulpice-les-Champs, à Léonard Lauriat de la moitié par indivis d'un moulin farinier dit du Charbonnier, situé sur le ruisseau qui descend du village de Chasseline à l'étang de Voutegry.
1610
- E 1257 (en partie) Bail pour trois ans par Gabriel Garreau, sieur de la Salle, fermier du village de Pempérigeas, appartenant au seigneur de la Geneste, à Léonard Bonnet, marchand du bourg de « chastange, » de trois setiers de seigle sur le moulin du Got sur le Taurion.
1613

Série H - Clergé régulier

Avertissement : la liste des cotes présentée ci-après constitue un résumé des descriptions se trouvant dans l'inventaire sommaire de la série H rédigé par F. Autorde. Pour davantage de précisions, il pourra être utile de se reporter à cet instrument de recherche en deux tomes : le tome I est consacré aux abbayes, le tome II aux prieurés (ce dernier est incomplet et s'arrête à la cote H 630).

Abbaye du Moutier d'Ahun

- H 131 (en partie) Bail par Louis Chasteignier de la Rochepezay, abbé commendataire, à Jean Simonnet, du moulin du Moutier d'Ahun. 1633
- H 136 (en partie) Moulin de Pontsebrot.- Vente moyennant 500 livres, par M^e Antoine Bouéry, lieutenant des Eaux et Forêts de la Marche, résidant à Ahun, aux religieux du Moutier d'Ahun de « tous et chascuns les droits à luy appartenant sur certain moulin appelé vulguèrement du Pontsebrot ». 1661
- H 139 (en partie) Transaction entre M^e Jean Mérigot, licencié ès lois, châtelain de Guéret, seigneur des fief, terre et seigneurie des Quaranteynes, demandeur, d'une part, et Antoine Delagrange, de la paroisse d'Ahun, défendeur, d'autre part : ce dernier reconnaît au demandeur le droit de construire une écluse et un moulin sur la Creuse. 1555

Abbaye Notre-Dame d'Aubepierre (commune de Méasnes)

- H 152 (en partie) Quittance notariée par Pierre Foucault, abbé des abbayes de Bénévent, Aubepierre et Miremont, à messire Michau de Laugère et consorts, des sommes qu'ils doivent, en vertu du jugement des généraux des finances qui les a condamnés à faire moudre leurs grains au moulin dudit abbé. 10 octobre 1504
- H 156 (en partie) Etat des réparations à faire dans l'Abbaye d'Aubepierre et ses dépendances dont les moulins de Chibert et de Lebéreix. 8 janvier 1714
- H 172 (en partie) Acte par lequel Hélie de Ladapeyre renonce à tous les droits qu'il pourrait avoir sur le moulin de Vaumoins, récemment construit sur la rivière de Creuse, et reconnaît l'avoir ascensé à perpétuité. 1247
- Transaction entre Bonichon, fils de Cotsaget, et Denis et André, ses frères, d'une part, et Frère Jean de Gargillesse, procureur des religieux

d'Aubepierre, d'autre part, pour terminer le différend existant entre eux relativement au moulin de Chibert.

1324

Baux pour neuf années par Messire Gaspard Besse, prêtre, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Guéret, agissant au nom de Messire Pierre de Verdun, abbé d'Aubepierre, à Antoine et Annet Godard, père et fils, demeurant ensemble au moulin de Rebeyret, paroisse de Roches, des moulins de Chibert, paroisse de Glénic, et de Rebeyret.

23 mars 1782

H 228 (en partie) Bail pour neuf années du moulin banal de l'abbaye à Jacques Delavigne.

1731

Abbaye Notre-Dame d'Aubignac (commune de Saint-Sébastien)

H 236 (en partie) Donation d'une rente sur le moulin de la Chapelle-Saint-Gilles.

vers 1194

H 250 (en partie) Acte par lequel les frères Porret font abandon aux religieux d'Aubignac du droit de propriété sur le moulin de Malherbe.

vers 1200

H 252 (en partie) Arrentement perpétuel par les religieux d'Aubignac de leur étang, moulin et maison de Saint-Sébastien à Audebert Porret.

1260

Accord entre l'abbaye d'Aubignac et noble homme Parreau Pouret qui reconnaît devoir une rente sur l'étang, le moulin et la maison de Saint-Sébastien.

1447

Vente par M^e Gabriel Desmarquet et damoiselle Divine-Marie de Bridiers, son épouse, à haut et puissant seigneur messire Gabriel Foucault, du moulin de Saint-Sébastien sur le ruisseau d'Abloux, du moulin de Genestain sur la Creuse, du moulin à foulon sur ledit ruisseau d'Abloux.

1640

Transaction entre dom Benoît de Louche et dom Michel Vallée, religieux d'Aubignac, d'une part, et noble Silvain de Louche, sieur de Varennes, d'autre part, au sujet d'une rente que lesdits religieux supérieurs d'Aubignac ont droit de percevoir annuellement sur certains fonds, moulin, près et terres de Saint-Sébastien.

16 mars 1686

- H 255 Transaction entre l'abbé d'Aubignac et Genêt de La Mesure, damoiseau, relative au moulin de La Mesure.
1312
- Déclaration par laquelle Jean Chouneyron, seigneur de Mandrezat, confesse que l'abbé d'Aubignac lui a fait remise de moitié de la rente qu'il doit sur le moulin de Mandrezat.
1388
- H 257 Vente par Michel et Pierre Delanaux, à haut et puissant seigneur, Jean Tiercelin de Rance, de divers biens, dont le tiers du moulin du village de Laneau, commune de Saint-Sébastien.
1652
- H 265 (en partie) Bail à rente par dom Nicolas Moret, prieur d'Aubignac, à Silvain de L'Ouche d'un moulin appelé de la Jarrauderie.
10 juillet 1691
- H 267 (en partie) Cession par Léonard Bardon à Georgette Laquintat et Silvain Prugniat d'un moulin dit de Saint-Sébastien, dépendant de la Seigneurie des Places.
18 mars 1726
- H 269 (en partie) Vente par damoiselle Jeanne Delaigue et Léonard Bardon à Georges Grandjean du Moulin de Lanaud, paroisse de Saint-Sébastien.
17 août 1732
- H 272 (en partie) Bail perpétuel par messire Gilbert Madot à François Grandjean de la moitié du moulin de Lanaud.
22 janvier 1767

Abbaye de Bénévent

- H 541 (en partie) Transaction entre frère Léonard Cuzinier, chanoine de Bénévent, syndic des autres chanoines, et Pierre Bourgeois, Procureur de la Haute-Marche, relative à la propriété des moulin et étang de la Garnèche.
15 mars 1632

Abbaye Notre-Dame de Bonlieu (Peyrat-la-Nonière)

- H 337 Bail emphytéotique par les religieux de l'abbaye à François et Morin Riches, père et fils, du village du Couraud, paroisse de Domérat, du petit moulin d'Aubeterre.
22 juin 1622
- Bail pour trois ans par Marie Pierre, veuve d'Etienne Jallerat, à Annet Janiquet et Louis Martin, meuniers, de sa part du moulin de Zazène.
24 juin 1665

- Cession de bail pour deux années du moulin d'Aubeterre, par Gilles Duplaix, meunier, à Pierre Janoulhat, meunier et huilier.
24 juin 1665
- H 340 Arrentements pour 8 années par les religieux de Bonlieu à Nicolas, fils de Louis, de Saint-Eloi de Chambon, de deux moulins, l'un à blé, l'autre à « mailler », près l'étang d'Auge.
1331
- Arrentement perpétuel par les religieux de Bonlieu, à Pierre et Etienne, *alias* Stènenot, de Bourlerat, frères, de deux moulins, l'un à blé, l'autre à foulon, situés, l'un au-dessous, l'autre à côté de l'étang d'Auge.
1414
- Sentence rendue aux assises de Verneiges, à l'occasion d'un différend survenu entre les religieux de Bonlieu et Pierre Dugat, du Boutareau, au sujet du moulin dit Atadour.
1428
- Bail à ferme pour neuf années fait par Jean de Saint-Avit, abbé de Bonlieu, à Claude Chassaigne et Antoine Chatard, des moulins et étangs d'Auge.
22 octobre 1554
- H 362 Accord amiable entre les religieux de Bonlieu et Jacques Mazure, meunier du moulin de la Charaize, paroisse de Mainsat, relatif au bail perpétuel dudit moulin.
7 octobre 1673
- H 368 (en partie) Sommation aux habitants de la Chassagne-aux-Moines, paroisse de Saint-Pardoux-les-Cards, de porter moudre leurs grains aux moulins banaux de la châellenie de Chénérailles, sommation faite à la requête de messire Nicolas de Montagnac, seigneur d'Etangsannes et châtelain de Chénérailles.
31 décembre 1714
- H 410 (en partie) Sommation à la requête des religieux de Bonlieu, à Sébastien Gasne et à son fils, meuniers au moulin de Malleiteix, paroisse de Champagnat, d'exhiber leurs contrats d'achat et d'échange afin de permettre aux religieux d'obtenir le paiement des droits de lods et ventes qui peuvent leur être dus.
1694

- H 430 (en partie) Contrat de donation entre vifs à Ebbes, abbé de Bonlieu, par Jean Leboys, bourgeois de Chénérailles, du domaine des Peyroux-Vieux et de ses dépendances, dont un étang et un moulin, paroisse de Saint-Chabrais.
1311
- Bail au nom d'Aubert, chanoine de Moutier Rozeille, par frère Jean Guerrin, moine de Bonlieu, à Guillaume de Malleret, chevalier, pour 15 années, du moulin des Peyroux-Vieux.
1347
- H 431 (en partie) Péréquation de la rente due à Bonlieu sur le village et le moulin des Peyroux-Vieux.
1573
- Obligation par Antoine Longmay, des Peyroux-Vieux, au profit d'Antoine Brunet, d'une somme de 91 livres tournois, hypothéquée sur divers héritages notamment sur sa part du moulin des Peyroux-Vieux.
1574
- H 433 (en partie) Pièce d'un compte portant mention du bail du moulin banal de Bonlieu consenti à Bernard Malleterre.
18 février 1700
- Inventaire des meubles, outils et ustensiles trouvés par le meunier Giraud en prenant possession du moulin banal de l'abbaye.
1775
- Déclaration signée Giraud, par laquelle il reconnaît avoir reçu du prieur de Bonlieu une indemnité en raison de la dispense accordée par les religieux à Léonard et Antoine Malleterre, des Farges et de Mazat, de faire moudre leur grain au moulin banal de Bonlieu.
27 septembre 1780
- H 434 (en partie) Inventaire des documents produits devant le bailli de Montpensier, par les religieux de Bonlieu contre Jean Parry, laboureur à la Villatte dont :
- une vente faite aux religieux de Bonlieu par Guillaume Peyronnet, de Ribereix, et Simonne, fille de Guillaume Bochet, « d'une place en laquelle il y avoit jadis un moulin situé, qui est proche le ruisseau qui coule de l'étang de Pradelle, avec tous les droits et appartenances de la place pour y bastir un moulin ».
1348
 - un bail emphytéotique par les religieux de Bonlieu du moulin ci-dessus, appelé de la Charaize.
14 octobre 1508

- Avertissement baillé par devant le bailli de Montpensier par les religieux de Bonlieu, demandeurs, contre Jean Parry, demeurant à la Villatte, défendeur, relativement au moulin banal de l'abbaye.
1644
- H 450 Copie du XVIII^e siècle, d'une transaction passée devant Charles Vellard, notaire royal à Riom, entre Jean de Saint-Avit, abbé de Bonlieu, et Jacques Malleterre, pour la détermination de leurs droits réciproques sur le moulin de Taillefert, commune du Chauchet, sur la rivière de Tardes dans les appartenances des Farges, joignant les communaux de Boudeau.
1570
- H 459 (en partie) Procès-verbal de l'enquête faite par Antoine Pollier, sieur de la Villatte, conseiller du Roi, relativement au moulin banal de l'abbaye.
15 septembre 1634
- Supplique au bailli de Montpensier par les religieux de Bonlieu, défendeurs, contre Jean Gasne, meunier au moulin de Bonlieu, demandeur, relativement au bail à ferme consenti à ce dernier le 26 avril 1751.
3 mai 1773
- Prieuré de Guéret
- H 583 (en partie) Etat annoté des revenus et privilèges du prieur : il est fait mention dans le village de Courtilles, de « quatre moulins à la banalité desquels sont sujets tous les susdicts habitans aveq la directe et censives ».
1680
- Déclaration suivant les ordres de Charles Bénigne Hervé, évêque et comte de Gap, prieur du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Guéret, des biens, revenus et charges dudit prieuré : dans l'énumération des biens, il est fait mention de « six moulins banaux, quatre à Courtilles, et ceux de Fontauchier et de Maindigour, lesquels moulins payent au Roy, tous les ans, des grosses tailles et crues ».
27 juillet 1692
- H 584 (en partie) Vente aux enchères devant Antoine Durieu, lieutenant particulier en la Sénéchaussée, à la requête du prieur Jean de Neufville, des cens et rentes dus sur le moulin de Maindigour au profit de François Maslardier.
1565
- H 593 Extraits du terrier des cens, rentes et devoirs concernant le moulin de Courtille dus à Aymeri Barton, prieur de Guéret.
1420

Copie de pièces de procédure d'une instance devant la cour du Parlement entre Louis Taquenet, prieur de Guéret, et Jeanne Moreau, veuve de Jean de Seiglière, sieur du Breuil, instance où il est question des moulins banaux de Courtille et de Fontaucher, du droit de banalité sur toute la ville de Guéret, et du moulin du Breuil.

1659-1661

Bail à ferme pour sept années, par Jean-Alexandre Couturier de Fournoue, prieur et official de Guéret, archiprêtre de Saint-Sulpice-le-Guérétois, à Etienne, Denis, René et François Thibord, ses neveux, meuniers, demeurant ensemble au moulin de la Betouille, paroisse de « Lassonnière », du moulin farinier dit de Bas, situé dans le village de Courtille.

12 septembre 1729

Bail pour cinq ans du moulin farinier dit de la Thuille à François Maslière, meunier au village de la Villatte, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois.

18 février 1730

Bail du moulin de la Thuille.

24 avril 1734

Bail emphythéotique par voie d'adjudication des moulins banaux de Courtille, consenti par le prieur, Alexandre-Jean Couturier de Fournoue, à Jean Dubois et François Rougeron.

23 mars 1751

Bail du moulin de l'Arbre situé à Courtille.

26 mars 1751

Bail à ferme du moulin dit d'En-Haut à Courtille.

1^{er} juin 1759

Sommation à Silvain Libet, meunier, d'acquitter les charges du bail emphythéotique du moulin de la Thuille, consenti par le prieur Alexandre-Jean Couturier de Fournoue au profit de François Rougeron, le 23 mars 1751.

2 juin 1780

Bail à ferme pour neuf années par Antoine-Olivier-François Couturier, représentant le prieur de Guéret, au profit de Pierre et Jean Gauffier, frères, demeurant au village de Courtille, du moulin appelé de la Thuille.

14 mars 1785

- H 598 (en partie) Terrier du prieuré de Guéret, dont :
- Folio 24. Déclaration de Pierre, fils de Georges Gruchier, de la paroisse de Sulpice-le-Guérétois, meunier du moulin de Valo, de ladite paroisse, appartenant à la commanderie de Montbut, de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.
- Folio 74. Aveu par divers habitants de Corbenier qu'ils sont tenus de moudre leur blé au moulin de Maindigour.
- 1420-1425
- H 605 (en partie) Terrier du prieuré de Guéret, dont :
- Folios 17-19. Reconnaissances par Guy Chavignat, marchand, demeurant au bourg de la Chapelle-Taillefert, pour des biens sis à Courtille, notamment un moulin à chanvre.
- 1635-1691
- H 606 Procès-verbal dressé par Joseph Fayolle, membre du Directoire de la Ville de Guéret, nommé pour procéder à l'inventaire des titres et papiers des bénéfices situés dans l'étendue du district : notamment représentation par le S^r Couturier, en qualité de prieur de Guéret, des titres concernant le prieuré dont des baux emphytéotiques des moulins de l'Arbre, d'En-Haut et d'En-Bas situés à Courtille, de la Tuile, de l'Etang, et du pacage appelé de Courtille.
- 11 octobre 1790

Avertissement : les références suivantes sont issues du répertoire numérique de la série H, l'inventaire sommaire étant incomplet et s'arrêtant à la cote H 630. La description des documents est par conséquent plus succincte.

Prieurés

- H 654-656 (en partie) Malval, moulins et fours banaux.
- H 712-717 (en partie) Saint-Léger-le-Guérétois, tènement et moulin des Hérauds : détournement des titres à la mort d'un prieur.
- H 751-767 (en partie) Rentes sur le bourg et les moulins de la Villedieu.

Prévôtés

- H 795-797 (en partie) Saint-Vaury, moulin et four banaux.

Jésuites

H 1236	Procédure devant la Sénéchaussée de la Marche contre Jean Doyron, S ^r de Chérignat au sujet du tènement du Mazet et du moulin de l'Étang, commune de Saint-Pierre-Chérignat.	1719
--------	---	------

Ordre de Malte

6H 49	Commanderie de Bourganeuf, moulins banaux.	1650-1783
-------	--	-----------

Séries modernes (1800-1940)

Sous série 4K - Arrêtés du préfet

Cette sous série peut être consultée pour retrouver un arrêté préfectoral sur la période an VIII-1940.

Série M - Administration générale et économie

6M 389	Meunerie, situation de semaine des moulins de commerce.	1920
6M 390	Meunerie, enquête sur les moulins en activité.	1924-1927
7M 386	Moulin coopératif de la Vige (commune de Saint-Moreil) : statuts.	1928
7M 394	Energie hydro-électrique, instructions.	1903-1904
9M 21 (en partie)	Etats et produits des moulins.	1810

Série M supplément (classement provisoire)

MSup 0831 (en partie)	Meunerie : contingentement des moulins, enquête sur les moulins.	1927-1938
--------------------------	--	-----------

Sous série 3P - Cadastre

Les plans du cadastre général parcellaire (1808-1850), dit cadastre « napoléonien », ainsi que les matrices et tableaux indicatifs associés, sont conservés aux Archives départementales et sont classés par commune. Pour obtenir les cotes, le chercheur devra se référer aux instruments de recherche mis à sa disposition dans la salle de lecture ou sur le site internet des Archives départementales.

Sous série 1Q - Domaines nationaux

1Q 112 à 178	Procès-verbaux d'adjudications et expéditions de ventes.	1791-an XII
1Q 481 à 535	Etats récapitulatifs des ventes d'immeubles.	1790-1821
1Q 376	Moulins, administration.	an II

Sous série 3Q - Enregistrement

Les documents de l'Enregistrement sont classés par bureau et couvrent la période 1791-1974 (délai de communicabilité : 50 ans). Pour le repérage des cotes, le chercheur devra se référer à l'instrument de recherche disponible en salle de lecture, ou sur le site internet des Archives départementales.

Liste des bureaux

- 3Q 1 Bureau d'Ahun
- 3Q 2 Bureau d'Aubusson
- 3Q 3 Bureau d'Auzances
- 3Q 4 Bureau de Bellegarde
- 3Q 5 Bureau de Bénévent
- 3Q 6 Bureau de Bonnat
- 3Q 7 Bureau de Bourgneuf
- 3Q 8 Bureau de Boussac
- 3Q 9 Bureau de Chambon-sur-Voueize
- 3Q 10 Bureau de Châtelus-Malvaleix
- 3Q 11 Bureau de Chénérailles
- 3Q 12 Bureau de La Courtine
- 3Q 13 Bureau de Crocq

- 3Q 14 Bureau de Dun
- 3Q 15 Bureau d'Evau-les-Bains
- 3Q 16 Bureau de Felletin
- 3Q 17 Bureau de Gentioux
- 3Q 18 Bureau de Grand-Bourg
- 3Q 19 Bureau de Guéret
- 3Q 20 Bureau de Jarnages
- 3Q 21 Bureau de Pontarion
- 3Q 22 Bureau de Royère
- 3Q 23 Bureau de Saint-Sulpice-les-Champs
- 3Q 24 Bureau de Saint-Vaury
- 3Q 25 Bureau de La Souterraine

Sous série 4Q - Hypothèques

Les documents des hypothèques sont classés par bureau. La consultation des registres de transcription des actes (délai de communicabilité : 50 ans) peut permettre de retrouver le contenu d'un acte notarié.

Liste des bureaux

- 4Q 1 Bureau d'Aubusson
- 4Q 2 Bureau de Bourgneuf
- 4Q 3 Bureau de Chambon-sur-Voueize
- 4Q 4 Bureau de Guéret

Série S - Travaux publics et transports

- | | | |
|----------------|---|-----------|
| 82S 5 | Usines : circulaires et instructions ; affaires générales. | 1812-1868 |
| 83S 1 à 224S 1 | Dossiers classés par commune.
(se référer à l'instrument de recherche) | 1790-1896 |

Série S0 (classement provisoire)

- | | | |
|--------|--|-----------------|
| S0 31 | Service hydraulique. Usines, affaires diverses. | 1816-1851 |
| S0 139 | Aménagement du Thaurion.- Usine de la Salesse, occupation du terrain : arrêté préfectoral. | 25 juillet 1931 |

Sous série 2Z - Fonds de la sous-préfecture de Bourgneuf

2Z 103 Moulins, règlementation, construction : arrêtés, plan, correspondance.
an VIII-1913

Archives communales

Sous série E dépôt

87Edépôt F 1 (en partie)	Guéret, état des moulins.	1810
123Edépôt O 3 (en partie)	Naillat, établissement d'un moulin à blé sur la rivière.	1888
186Edépôt M 1	Saint-Pierre-Chérignat, construction d'un pont au moulin de la Terrade sur la rivière de Vige.	1833

Archives notariales

Sous série 6 E

Les minutes des notaires sont classées par étude notariale et selon un ordre chronologique. Se référer aux instruments de recherche disponibles en salle de lecture.

Fonds privés

Sous série 1J - Pièces isolées et petits fonds

1J 203 (en partie)	Projet de bail du moulin de la Roche (commune d'Anzême).	s.d.
1J 349 (en partie)	Vente de droits et devoirs seigneuriaux sur le moulin de Mouline (commune de Banise) par Gilbert-Amable-Joseph Landrière des Bordes à Léonard-François Lombard.	1780

1J 384 (en partie)	Procès-verbal de visite du moulin de la Vedrenne et de l'Ecluse (commune de Mourioux).	1789
1J 551 (en partie)	Châtellenie de Guéret : avertissement de droit au sujet d'un incendie survenu au moulin de Courtille.	1598

Documents figurés

Cartes et plans

	Carte de Cassini.
2Fi 482	Feuille n° 32 (Le Dorat).
2Fi 483	Feuille n° 33 (Limoges).
2Fi 484	Feuille n° 12 (Evaux).
2Fi 485	Feuille n° 13 (Aubusson).

Cartes postales

Les Archives départementales de la Creuse conservent plusieurs fonds de cartes postales. Pour une présentation plus pertinente, les cotes sont ici présentées par commune et non par fonds.

- **5Fi - Fonds des Archives départementales**
- **16Ph - Fonds Pasquier**
- **36J - Fonds Chaix**
- **84J - Fonds Blondonnet : pour ce fonds, les demandes de consultation et de reproduction sont soumises à l'autorisation du déposant.**

AHUN

5Fi 528	<i>L'écluse et le moulin de la Roche-Etroite</i> ; A. de Nussac édit., Guéret.
36J 548	<i>Busseau d'Ahun - Moulin de la Roche-Etivity</i> ; ND phot., [1918].
84J 352	<i>Busseau d'Ahun - Moulin de la Roche Etroite</i> ; H.M.

ALLEYRAT

36J 180	<i>La Creuse au moulin d'Alleyrat</i> ; A. de Nussac édit., Guéret.
---------	---

36J 195 *Les bords de la Creuse aux moulins d'Alleyrat* ; A. de Nussac édit., Guéret.

ANZEME

5Fi 76 *Le moulin* ; A. de Nussac, édit., Guéret.

5Fi 1250 *Le pont du diable et le moulin* ; A. de Nussac, édit., Guéret.

36J 233 *Le moulin* ; ND phot., [1910].

36J 235 *Le moulin* ; A. de Nussac édit., Guéret, sépia.

AUBUSSON

16Ph 167 *Moulin de Totte, près Aubusson* ; Mothe éditeur, Aubusson.

AUZANCES

5Fi 69 *Environs d'Auzances - Vallée du Cher - Moulin de Saillant* ; coll. Lafoucrière, phot. Combier-Macon.

5Fi 71 *Vallée de la Noisette - Moulin Basset* ; coll. Lafoucrière, phot. Combier-Macon.

BONNAT

5Fi 1009 *Moulin des apprentis : l'écluse et le moulin* ; Roussel, édit., Châteauroux.

36J 396 *Le vieux moulin du Rateau* ; Théojac.

BOSMOREAU-LES-MINES

36J 357 *Les bords du Thorion - Moulin de Bosmoreau-les-Mines.*

LE BOURG D'HEM

5Fi 75 *Moulin du Gué* ; A. de Nussac édit., Guéret.

5Fi 327 *Moulin du Gué* ; A. de Nussac édit., Guéret.

5Fi 452 *Les bords de la Creuse - L'écluse - Moulin du Gué* ; A. de Nussac édit., Guéret.

5Fi 463 *L'écluse et le moulin* ; A. de Nussac édit., Guéret.

5Fi 1249 *Le pont sur la Creuse au moulin du Gué.*

36J 463 *Moulin du Gué* ; A. de Nussac édit., Guéret.

36J 464 *L'écluse et le moulin* ; A. de Nussac édit., Guéret.

36J 467 *Le moulin du Guet – L'écluse* ; [1918]

36J 468 *La Vallée de la Creuse – Le moulin du Guet.*

BOUSSAC

5Fi 439 *Le vieux moulin et les cascades sur le Bérou.*

BUDELIERE

36J 665 *Les gorges de la Tardes – Moulin Bouleau près des mines d'or* ; [1906].

36J 1284 *Moulin Champonnet sur la Tardes* ; Pinthon phot., Evaux-les-Bains.

36J 1313 *Moulin Chaponnet sur la Tardes* ; sépia.

36J 1333 *Moulin Chaponnet sur la Tardes* ; sépia, [1940].

LA CELLE DUNOISE

36J 600 *Le moulin* ; A. de Nussac édit., Guéret.

CHAMBON-SUR-VOUEIZE

36J 1304 *Grand moulin de la Voueize, route de Chambon* ; coll. Bally, phot. Combier-Mâcon.

84J 434 *Moulin Chassagnon* ; Pinthon, phot., Evaux-les-Bains.

CHENIERS

16Ph 171 *La Petite Creuse et le moulin du Pont* ; édit. Richard [1915].

CLUGNAT

16Ph 170 *Le moulin* ; Th. G. Auberge édit. [1925].

CROZANT

- 36J 940 *Moulin Barrat.*
- 36J 1067 *Moulin Barrat ; [1908].*
- 84J 626 *Moulin Barrat.*
- 36J 963 *Les bords de la Creuse - Vieux moulin sur la Cédelle ; collection B. G., Châteauroux, [1913].*
- 16Ph 659 *Vieux moulin sur la Cédelle ; Quesnel, Argenton [1906].*
- 5Fi 110 *Le Moulin de Brigant - La Sédelle et les ruines ; coll. La Creuse illustrée.*
- 5Fi 603 *Le Moulin de Brigant - La Sédelle et les ruines ; coll. de la Vallée de la Creuse.*
- 36J 983 *La Sédelle - Moulin de Brigand ; HM.*
- 36J 1078 *Le moulin de Brigand ; ND phot.*
- 36J 994 *Moulin Charraud ; coll. G. G., Châteauroux.*
- 36J 1202 *Barrage du moulin Charraud.*
- 5Fi 36 *Moulin de la Folie ; ND phot.*
- 5Fi 177 *Le Pont et le Moulin de la Folie ; édit. Rousseau.*
- 5Fi 244 *Moulin de la Folie ; G. Mabire, phot. - édit., Argenton, Quesnel (1902).*
- 5Fi 344 *Moulin de la Folie ; coll. la Creuse illustrée.*
- 5Fi 401 *La Cédelle au Moulin de la Folie ; coll. G. G. Châteauroux.*
- 5Fi 1031 *Moulin de la Folie ; coll. de la Vallée de la Creuse, Quesnel, phot., Argenton.*
- 36J 938 *La Folie.*
- 36J 980 *Moulin de la Folie ; N. D. phot.*
- 36J 1050 *Moulin de la Folie.*
- 36J 1068 *Moulin de la Folie et de la Cédelle ; collection E. C., Châteauroux, colorié.*

- 36J 1070 *Le moulin de la Folie sur la Cédelle ; édition des Nouvelles Galeries ; colorié, [1907].*
- 36J 1097 *Le moulin de la Folie ; M. T. I. L.*
- 36J 1145 *Moulin de la Folie ; collection de la Vallée de la Creuse, G. Mabire phot. édit., Argenton, [1902].*
- 36J 1168 *Le pont et le moulin de la Folie ; édit. Rousseau.*
- 16Ph 657 *Pont du Moulin de la Folie ; M.T.I.L.*
- 84J 1676 *Moulin de la Folie et la Cédelle ; collection E. C. Châteauroux.*
- 84J 1678 *Moulin de la Folie.*
- 84J 1683 *Le moulin de la Folie ; R. D.*
- 5Fi 181 *La Creuse au Moulin Genetin ; coll. G. G. Châteauroux.*
- 36J 1162 *Moulin Genetin ; édit. Rousseau.*

LE DONZEIL

- 36J 1218 *Le moulin ; MF, [1925].*
- 16Ph 533 *Moulin de Saint-Sulpice-le-Donzeil ; [1912].*

DUN-LE-PALESTEL

- 5Fi 350 *Les moulins de Châtillon, près Dun-le-Paleteau (Creuse) ; A. de Nussac édit, Guéret, (1903).*
- 16Ph 166 *Moulins de Chatillon ; A. de Nussac édit., Guéret [1907].*

EVAUX-LES-BAINS

- 5Fi 264 *Environs d'Evau-les-Bains - Moulin Durat ; Pinthon phot., Evau-les-Bains.*
- 36J 681 *Moulin Cadet ; Pinthon phot., Evau-les-Bains.*
- 36J 1293 *Moulin Bodeau ; Pinthon phot., Evau-les-Bains, [1922].*

FAUX-LA-MONTAGNE

- 5Fi 481 *Moulin et cascade du Dorat près Faux-la-Montagne (1921).*

16Ph 173 *Le moulin de Villessin* ; Nigon, Faux-la-Montagne [1907].

FRESSELINES

5Fi 523 *La fontaine Saint Julien et le moulin au Pont de Vervy.*

36J 1403 *Le moulin sur la Creuse* ; HM.

36J 1404 *Le moulin de Vervy* ; collection E.C., Châteauroux, colorié.

36J 1406 *Pont et moulin de Vervy* ; MTIL.

36J 1421 *Le moulin de Vervy* ; collection de la Vallée de la Creuse, Quesnel, Argenton, [1908].

36J 1442 *Le pont et le moulin de Vervy* ; ND phot.

36J 1447 *L'écluse du moulin de Vervy sur la grande Creuse* ; BF, Paris, [1906].

36J 1436 *Vallée de la Creuse et le moulin du Pont* ; HM, [1911].

36J 1411 *La Creuse au moulin du Puy-Rageau.*

36J 1425 *Le moulin du Puy-Rageau sur la petite Creuse* ; BF, Paris [1905].

36J 1450 *Le moulin du Puy-Rageau* ; ND phot., [1909].

36J 1438 *Le moulin de Champroy sur la petite Creuse* ; [1939].

5Fi 1048 *Paysage sur la petite Creuse au Moulin de Champroy* ; T. W. 14164 - M. H. A.

GLENIC

36J 1528 *Moulin de Chibert* ; A. de Nussac édit., Guéret, sépia, [1937].

16Ph 164 *Le moulin de Chibert* ; N.D. phot. [1908].

36J 1536 *Les bords de la Creuse au moulin du Châtelard* ; A. de Nussac édit., Guéret, [1908].

LE GRAND BOURG

36J 1557 *Le moulin du pont à Salagnac* ; [1922].

36J 1563 *Le moulin et le pont de Salagnac* ; bleu, [1927].

MALLERET

84J 1417 *Le moulin.*

LE MOUTIER D'AHUN

36J 1858 *Ecluse du moulin Sebrot ; A. de Nussac édit., Guéret.*

36J 1861 *Le moulin de Chantegrelle et le pont Sebrot sur la Creuse.*

MOUTIER MALCARD

84J 1575 *Féculerie du moulin Desforge ; édit. Beauchoux.*

PEYRAT-LA-NONIERE

84J 169 *Bonlieu - Le Moulin ; H. M.*

PONTARION

16Ph 211 *Les bords du Thaurion, le moulin ; P. Pateyron phot. édit. [1920].*

16Ph 215 *Les bords du Thaurion, moulin du Poirier, le barrage ; P. Pateyron phot. édit.*

16Ph 258 *Les bords du Thorion, le moulin; M.F.*

16Ph 262 *Le moulin du Poirier ; Ch. Rebière édit., Bourgneuf.*

16Ph 271 *Le moulin; N.D. phot.*

PONTCHARRAUD

36J 2067 *Les bords de la Rozeille près le moulin ; édit. Luquet, Bellegarde.*

ROYERE

16Ph 169 *La Creuse pittoresque – Moulin de la Rigole du Diable » ; M.F. [1923].*

16Ph 172 *Moulin et rochers du Diable entre Vallière et Royère; A. de Nussac édit., Guéret [1906].*

SAINTE-FEYRE

- 36J 1634 *Moulin des Vergnes.*
- 16Ph 163 *Moulin des Vergnes; N.D. Phot.*
- 16Ph 165 *Moulin des Vergnes; N.D. Phot.*

SAINT-GEORGES-LA-POUGE

- 16Ph 307 *Le moulin de Puy-Chalard ; Fenaugas éditeur [1908].*

SAINT-GEORGES-NIGREMONT

- 36J 2176 *La Creuse pittoresque - Lacour, le moulin.*

SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU

- 36J 2056 *Les bords du Thaurion - Le moulin du Poirier ; Bellivier édit.,
Pontarion.*
- 16Ph 329 *Vue sur le moulin de l'Ardillier.*

SAINT-LEGER-BRIDEREIX

- 36J 1222 *Les moulins de Chatillon ; A. de Nussac édit., Guéret.*

SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

- 36J 1401 *Le moulin rouge ; A. de Nussac édit., Guéret, [1908].*
- 36J 2088 *Château des Roches et moulin de Lavignolle.*
- 16Ph 562 *Moulin de Lavignolles; A. de Nussac édit., Guéret [1904].*

SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT

- 36J 645 *L'écluse et le moulin.*

SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS

- 36J 603 *Le moulin de la Barde.*

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	p. 3
I - Etat de la réglementation.....	p. 4
Le droit d'eau.....	p. 5
Les droits fondés en titre.....	p. 5
Les droits fondés sur titre.....	p. 7
II - Pistes de recherches thématiques.....	p. 9
Prouver l'existence d'un moulin avant la Révolution	p. 11
Retracer l'historique d'une propriété	p. 15
Rechercher les caractéristiques « techniques » d'une installation hydraulique.....	p. 17
Rechercher des données à caractère statistique ou économique sur une usine hydraulique	p. 22
Conclusion.....	p. 26
III - Etat des sources : liste des cotes par série.....	p. 27
Séries anciennes	p. 28
Séries modernes	p. 47
Archives communales.....	p. 50
Archives notariales	p. 50
Fonds privés	p. 50
Documents figurés	p. 51